

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 15 Janvier 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 12 Février 2021
(Visio-conférence)**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud (départ à 11 h 07, pouvoir à VILLARLARD Chantal)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDec Yannick (départ à 12h54, pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)
BOISSEAU Laetitia
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel (départ à 12h54, pouvoir à RAFAITIN Agnès)
DOCTEUR Jeanne
HAQUIN Xavier (départ à 13h14, pouvoir à PAYET Armand)
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore (départ à 12h32, pouvoir à BOISSEAU Laetitia)
LAMBERT-MOTTE Gérard
MERIZIO Monique (départ à 13h09, pouvoir PUEYO Alexandre)
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle (départ à 13h13, pouvoir à ARCIERO Anthony)
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
SEBBAGH Deborah
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc (arrivée à 11h06, pouvoir à BERTHY Michèle)
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BORGEON Sophie (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)
BOUGEARD Nicolas (pouvoir à TECHTACH Djida)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
EON Pierre-Edouard (pouvoir à PELISSIER Véronique)
MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)
MAZOU-SACKO Youri
MENAT Gilles (pouvoir à IVANDEKICS Emilie)
MENHAOUARA Nessrine (pouvoir à SABOURET Cédric)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	EXAMEN DES RAPPORTS	7
2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION		7
	Rapport n° 2-01 " Budget départemental 2020 - Budget principal - Décision modificative n° 3 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice	7
	Rapport n° 2-02 " Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 30 septembre 2020 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).	8
	Rapport n° 2-03 " Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2020	8
	Rapport n° 2-04 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2020.	10
	Rapport n° 2-05 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2021.	19
	Rapport n° 2-06 Commune de Montigny-lès-Cormeilles - Cession par le Département d'un pavillon acquis au titre de l'élargissement de la RD n° 392 dont l'emplacement réservé a été abandonné.	22
	Rapport n° 2-07 Nouvelles modalités de télétravail	22
	Rapport n° 2-08 Création/suppression d'emplois à la Direction des Personnes Agées. Création d'un poste de data-scientist à la Mission Innovation. Création/suppression d'emplois à la Direction de la Gestion Patrimoniale. Création/suppression d'emplois à la Direction des Systèmes d'Information	27
	Rapport n° 2-09 Signature d'une Convention de services comptables et financiers entre le Conseil départemental, la Paierie départementale du Val d'Oise et la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise - Années 2020-2023	29
- 3 - ACTION SOCIALE - SANTE		30
	Rapport n° 3-01 Objectif annuel d'évolution des dépenses des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) des secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'année 2021	30
	Rapport n° 3-02 Mesures d'adaptation du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL).	44
- 4 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE		48
	Rapport n° 4-01 Approbation de la Convention départementale de déploiement du programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)" en Val d'Oise.	48
	Rapport n° 4-02 Aide au développement du cinéma : Soutien à la commune d'Enghien-les-Bains pour la 7ème édition du festival "Paris Images Digital Summit" ; soutien à la commune d'Argenteuil pour la 33ème édition de la Foire "Les Cinglés du Cinéma".	51
	Rapport n° 4-03 Lancement de l'édition 2021 des Trophées de l'Innovation Touristique	53
- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		55
	Rapport n° 5-01 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Valdoisiens	55
- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT		57
	Rapport n° 6-01 Prise en considération du projet d'aménagement du carrefour sur les RD 14/RD 28 à Ableiges	57
	Rapport n° 6-02 Prise en considération du projet de requalification de la RD 41 - Section RD 311 - Carrefour entre la rue Danielle Casanova et la rue Henri Barbusse sur les communes d'Argenteuil et de Bezons.	58

III. MOTIONS	58
IV. ANNONCE DE DESIGNATIONS	69

Début de la séance à 9 h 35.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Juste un petit mot avant de débiter notre séance. Je voulais de vive voix vous souhaiter une bonne, une belle et heureuse année 2021. C'est bien de le dire, on en a besoin. Des vœux, cela fait du bien, c'est du baume au cœur et c'est l'amitié qui circule aussi à travers ces quelques mots que l'on échange en début d'année. Je trouve que cette année c'est encore plus important que les années précédentes. Et bien sûr, je vous souhaite une bonne santé à toutes et à tous et j'espère que l'on pourra se retrouver au cours de l'année, le plus vite possible, dans la salle du Conseil pour nous réunir pour nos séances. Cela voudrait dire que les choses sont gagnées et que grâce, sans doute, à la vaccination et au vaccin, l'immunité collective sera avancée et sera bénéfique à tout le monde.

Souhaitons que la situation sanitaire s'améliore, c'est vraiment cela, je l'imagine, qui touche chacun de nous.

Aujourd'hui, une séance dont je vais vous rapporter l'ordre du jour. Les rapports sont dans l'ordre normal. Il n'y a pas eu de 1^{ère} Commission, donc 2^{nde}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}. Il y a un rapport connexe qui est le rapport de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances et un rapport hors recueil sur les mesures d'adaptation du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Nous avons un diaporama qui concerne le rapport 3-01.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je pense que vous avez reçu le compte-rendu de notre séance du 27 novembre dernier sur votre Kbox et si vous le voulez bien, je vais vous demander de l'approuver.

Est-ce que tout le monde est d'accord ou y a-t-il des remarques sur ce retour de séance ?

Pas de remarque, merci beaucoup, je considère qu'il est approuvé.

Celui du 18 décembre est en cours de finalisation, nous aurons donc à l'approuver le mois prochain.

Nous avons deux motions :

- une sur le logement, qui avait été déposée lors de la séance du 18 décembre dernier et qui avait été renvoyée aux Commissions compétentes. J'y reviendrai en fin de séance.
- le groupe des élus Socialistes et apparentés a déposé une nouvelle motion sur la fibre, hier je crois. J'y reviendrai aussi en fin de séance.

Ensuite, nous aurons une désignation au Comité de bassin Seine-Normandie.

J'attaque l'examen des rapports par la Commission des finances. Il s'agit de vous présenter, comme d'habitude au mois de janvier, la dernière étape budgétaire d'ajustement technique, avec une Décision modificative numéro 3, sur le budget 2020. Et naturellement, je laisse la parole à Gérard SEIMBILLE.

II. EXAMEN DES RAPPORTS

2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION

Rapport n° 2-01 " Budget départemental 2020 - Budget principal - Décision modificative n° 3 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice

Monsieur SEIMBILLE

Je vais être rapide parce que c'est une délibération que l'on voit apparaître tous les ans, en janvier comme vous l'avez dit, et il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre qui permettent de régulariser des opérations d'amortissement et d'investissement.

S'agissant des ajustements financiers concernant les opérations de stocks avec l'Unité Centrale de Production (UCP), nous devons annuler le stock initial de 80 004 € et inscrire le stock final de 85 000 €.

En ce qui concerne le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS), il y a une écriture de 1,206 M€ - je vous passe les centimes - qui concerne des transferts de propriété entre le Département et le CDFAS.

En ce qui concerne les collèges, nous avons, comme tous les ans, les investissements qui sont réalisés pour une écriture plus conséquente d'un peu plus de 5,450 M€. Ce ne sont que des opérations d'ordre qui viennent bien évidemment augmenter la masse budgétaire du Département, mais qui n'ont pas d'incidence sur les dépenses réelles ni sur les recettes réelles.

Voilà ce que je pouvais dire très rapidement sur des écritures d'ordre. Délibération qui a reçu l'avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard. Il n'y a pas de remarque, pas d'intervention. Je passe au vote. Vous pouvez voter.

Approbation à la majorité puisque que l'opposition a voté contre.

Adoption à la majorité

Je passe au rapport suivant. Je donne la parole à Isabelle RUSIN.

Rapport n° 2-02 " Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 30 septembre 2020 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).

Madame RUSIN

Merci Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de présenter les marchés inférieurs à 214 000 € HT sur la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2020.

Le montant total de ces marchés pour cette période est de 2 103 206,78 €, ce qui correspond à 544 engagements comptables et c'est un "donné acte".

Madame CAVECCHI

Merci Isabelle. Comme c'est un "donné acte", il n'y a pas de vote.

Donne acte

Je passe au rapport suivant. Monsieur SEIMBILLE reprend la parole.

Rapport n° 2-03 " Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2020

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente.

Là aussi, c'est un rapport que nous voyons arriver chaque année devant l'Assemblée, au mois de janvier.

Des garanties ont été accordées sur des emprunts contractés par des Collectivités extérieures ou des structures au titre de l'année 2020. Dans le rapport, en page 37, on rappelle que le volume total des garanties qui ont été accordées en 2020 s'élève à 37 M€. C'est détaillé dans un tableau. Il y a eu des emprunts qui concernaient un peu plus de 46,192 M€ mais comme les garanties ne sont pas toutes à 100 %, le montant de la garantie accordée par le Département dans les différentes Commissions permanentes qui ont été sollicitées pour les votes est de 37 047 453,50 €.

Sur ces 37 M€, il y a tout ce qui concerne les compétences du Conseil départemental. Deux dossiers ont fait l'objet d'une demande de garanties, l'un à 100 % pour l'acquisition d'une plateforme gérontologique de 130 lits à Villiers-le-Bel - le montant de cette opération formulée par CDC Habitat s'élève à 15 M€ - et l'autre à la hauteur de 50 % pour la reconstruction de l'EHPAD de Viarmes. Le montant de cette opération formulée par l'EHPAD Pays de France Carnelle s'élève à 15,5 M€, et la garantie est accordée à hauteur de 50 % pour 7,75 M€.

Enfin, il y a aussi des opérations en faveur du logement social qui ont été garanties à 50 % et 100 % par le Département. Le Département garantit 14,3 M€ pour ces deux opérations réalisées par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Val d'Oise Habitat (VOH). En contrepartie de ces garanties d'emprunt, le Département bénéficie de logements qui sont réservés, conformément à ce qui est habituel.

Au cours de l'exercice 2020, 13 logements ont été réservés au titre du dispositif des garanties d'emprunt. Actuellement, le contingent départemental compte 2 586 logements contre 2 567 en 2019, dont 32 sont encore en cours d'attribution, soit un taux d'occupation - et c'est à signaler de manière importante - de 98,8 %.

Vous avez, en page 36, le tableau du volume des garanties qui ont été accordées sur la période de 2012 à 2020. Pourquoi 2012 ? Parce que c'est à cette époque-là que nous avons pris une délibération qui décidait des modalités. Ces garanties votées en Commission Permanente ont toutes respecté les plafonds que nous avons votés le 13 juillet 2012, et le resserrement des dispositifs au profit du logement social via VOH, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et des compétences sociales du Département avait été voté dans le cadre d'une délibération en 2013.

Depuis 2017, des garanties ont été accordées à VOH à hauteur de 34,7 M€, dont, comme je le rappelle, 14,3 M€ au titre de l'année 2020. Il est à noter qu'une Convention pluriannuelle de financement pour VOH avait été signée par le passé. Une autre convention, entre le Département et VOH, dans la limite de 81 M€ pour la période 2021/2026, a été votée le 27 novembre dernier.

Enfin, vous avez le stock qui figure dans le tableau page 38, qui montre que sur l'ensemble des garanties accordées aujourd'hui au 31 décembre 2020, 11 % concernent des compétences du Conseil départemental, un peu plus de 49 M€, et 89 % concernent encore le logement social, un peu plus de 408 M€. Le montant total des garanties à ce jour est de 457 391 295,82 €.

Voilà Madame la Présidente. Cela a reçu un avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission, et c'est un "donné acte".

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Gérard pour cette présentation limpide. Je ne vois pas d'intervention. C'est un "donné acte".

Nous passons au rapport suivant et je vais redonner la parole à Monsieur SEIMBILLE. Il est relatif à la gestion active de la dette au cours de l'exercice 2020. C'est une question très intéressante et je pense que nous allons avoir des chiffres précis sur cette dette.

Rapport n° 2-04 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2020.

Monsieur SEIMBILLE

Absolument Madame la Présidente. C'est une question importante - d'ailleurs vous l'avez évoqué à l'occasion de la Conférence de presse tout à l'heure - dans ces périodes de difficultés que peuvent rencontrer les collectivités avec l'effet ciseaux.

Si l'on regarde l'évolution rétrospective de la dette avec l'évolution de l'encours de cette dette sur la période 2012-2020, vous avez un tableau page 43, qui montre les flux, c'est-à-dire les emprunts qui ont été réalisés au cours des années successives, de 2012 à 2020, et à l'inverse, les amortissements des prêts antérieurs ou des remboursements anticipés comme cela a été une fois le cas en 2017. De fait, vous avez un flux, qui montre l'évolution positive ou négative de la dette qui figure dans ce tableau.

Ce que je peux dire, c'est que l'encours de la dette départementale au 31 décembre 2020 s'élève à 893,4 M€ pour un taux moyen de 1,83 % et une durée moyenne de vie de 6,8 années contre 6,3 au 31 décembre 2019. Le taux moyen s'améliore par rapport à son niveau de fin 2019. Pour mémoire, il était de 1,91 %, il est donc de 1,83 % à fin 2020 du fait du renforcement de la part à taux fixe dans l'encours et de la progression des anticipations de taux monétaires particulièrement bas. L'encours de la dette tient compte des emprunts sortis au cours de l'exercice - vous avez le tableau dans le détail page 43 - et des nouveaux contrats mobilisés en 2020 - page 44 du rapport - pour un montant de 83,4 M€. A cet égard, le Département a eu recours au marché obligataire à hauteur de 64 %, et à des prêts bancaires à hauteur de 36 % de ces nouveaux financements.

Pour mémoire, le Département a connu une phase d'endettement très soutenue entre 2008 et 2010, puis une phase de stabilisation dès 2012. Le 10 mars 2011, l'exécutif a mis un coup d'arrêt à l'augmentation de l'endettement avec une croissance de l'encours de dette entre 2011 et 2012 limitée à 1,4 M€ entraînant ainsi une quasi stabilisation du stock de dettes. Puis entre 2013 et 2015, l'évolution de stock de la dette a été maîtrisée dans un contexte de forte pression sur les finances départementales. Je vous rappelle notamment la baisse de la dotation globale de fonctionnement, pour ne parler que de cela. Une première marche dans le recul du stock de dette a été franchie à partir de 2016, avec un désendettement de 23,6 M€, soit une baisse de 2,3 % de l'encours. Cette tendance s'est ensuite confirmée jusqu'en 2019 avec 36 M€ de désendettement, soit une réduction de 3,9 % de l'endettement. La dette départementale est ainsi passée de 1,024 M^d€ en 2015 à 893 M€ en 2020, soit une baisse de 13 % et 131 M€ au total. Quand on rappelle par ailleurs qu'il y a une croissance de nos dépenses et une faiblesse de nos ressources, non pas de notre part mais parce qu'il y a en la matière des baisses de dotations, et maintenant des pertes de capacité à décider de nous-mêmes de nos ressources, ce désendettement dans une période de croissance de l'investissement est important. Vous avez, en page 44 du rapport, l'évolution de l'encours de la dette entre 2012 et 2020 qui illustre ceci.

Page 45 de votre rapport, les courbes présentent les flux annuels de la dette qui est ventilée entre la part de remboursement et la part d'encaissement, c'est ce qui constitue le flux que j'évoquais tout à l'heure.

Si l'on prend maintenant l'année 2020, elle a été marquée par la crise sanitaire, une crise sans précédent qui s'est traduite par une pression sur le plan économique et social, qui a entraîné le retour de l'effet ciseaux sur les finances départementales, avec notamment une nouvelle poussée des dépenses sociales et parallèlement une baisse du niveau de certaines recettes, notamment les droits de mutation à titre onéreux. De ce fait, la tension sur la section de fonctionnement a conduit le Département cette année à stabiliser son encours de dette à hauteur de 893,4 M€ avec une mobilisation d'emprunts nouveaux équivalant au remboursement du capital, le tout, et c'est à noter, dans un contexte de relance de l'investissement départemental que j'ai déjà évoqué.

Depuis fin 2012, le Département réalise des emprunts obligataires dont le mode d'amortissement in fine - c'est-à-dire que l'on rembourse à la fin de la période de mobilisation - occupe une part croissante de l'encours : 64 % en 2020 contre 27 % seulement en 2019. Le Département dispose par ailleurs de 7 contrats de couverture de taux visant à fixer les emprunts indexés sur taux variable et générant des charges d'intérêts sur l'exercice 2020 à hauteur de 3 M€. En page 47, vous trouverez le tableau d'amortissement de la dette du Département, et donc son extinction. S'agissant de la répartition de l'encours de la dette par établissement, et précisant que le Département du Val d'Oise est l'un des Départements les plus actifs sur le marché obligataire, depuis 2012, le Département a réalisé 398,4 M€ d'émissions obligataires, soit 18 % de l'ensemble des émissions réalisées par les Départements. Nous avons, si l'on prend la répartition par établissement, une répartition auprès de 11 établissements bancaires, comme le présente le trafic en page 48, avec, vous le voyez, une multitude de partenaires. Vous avez, derrière, le graphique concernant les investisseurs sur l'encours obligataire et par nationalité pour les emprunts.

Concernant la répartition par taux, là encore, notre encours de dette est ventilé entre taux fixe et taux variable, mais nous avons une augmentation de taux fixe par rapport à ce que nous avons connu par le passé. Nous sommes aujourd'hui avec une ventilation à 77 % de nos encours à taux fixe et à 23 % sur des taux variables. La part croissante des emprunts obligataires tend à fixer encore davantage l'encours et cette évolution fait l'hypothèse de l'anticipation d'une remontée probable des taux à moyen terme. Heureusement, à court terme, on est à peu près certain que ce ne sera pas le cas. Elle est la conséquence de la mobilisation de la totalité des emprunts qui ont été réalisés en 2020 en taux fixe, qu'il s'agisse d'emprunts bancaires ou d'emprunts obligataires, et aussi le fait qu'un certain nombre de contrats de taux variable historiques ont été menés à leur terme. Au regard de la charte GISSLER, qui classe les différents emprunts, le Département ne possède aucun produit à risque dans son encours. Il convient de noter que 99,5 % de l'encours du Département est classé en A1, c'est-à-dire le moins risqué de la classification, comme le montre le tableau que vous avez en page 50.

Sur les emprunts réalisés en 2020 - donc dans le fameux contexte que j'évoquais tout à l'heure de la crise sanitaire et économique - l'ensemble de la courbe des taux a été affectée à la baisse. Ainsi, le marché obligataire ressort plus performant encore que le marché bancaire. Il a donc été fait le choix de consulter en priorité ce marché obligataire.

De ce fait, deux consultations ont été lancées pour le financement des investissements 2020, à hauteur de 53,4 M€ : 30 M€ en juillet 2020 et 23,4 M€ en novembre 2020. A noter que le Département a obtenu des taux de couverture très satisfaisants : 270 % de nos besoins en juillet et 400 % en novembre, ce qui marque la confiance des investisseurs envers le Département du Val d'Oise. Il a été décidé de retenir l'offre dont les caractéristiques figurent dans le tableau page 51, à savoir 30 M€ auprès de la BRED, 20 ans avec un taux in fine, taux fixe, 0,735 % - la BRED étant le placeur, il y a un investisseur derrière -, et le deuxième, 23,4 M€, toujours avec le concours de la BRED, un emprunt obligataire de 21 ans, remboursement in fine avec un taux fixe de 0,39 %.

Concernant les prêts bancaires qui ont été contractés en 2020, deux d'entre eux, pour un montant total de 30 M€, seront mobilisables en 2021. C'est-à-dire que sur nos besoins en 2021, nous avons déjà contracté, avec des taux très intéressants qui figurent dans le tableau page 52 : pour l'un, 10 M€ sur 15 ans avec 0,65 %, pour l'autre, 20 M€ sur 20 ans avec 0,84 %. Au total, ce sont 53,4 M€ qui ont été mobilisés sur le marché obligataire, soit comme je le disais tout à l'heure 64 % du besoin de financement annuel du Département, à un taux moyen de 0,58 %.

Au total, ce sont 83,4 M€ qui auront donc été levés par le Département au 31 décembre 2020 par le biais de ces différents recours, aux marchés obligataire et bancaire.

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire le dispositif que nous avons adopté jusqu'à présent consistant à placer le Département en situation d'exploiter au mieux les occasions qui nous seront offertes sur les marchés financiers.

En conclusion du présent rapport et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir considérer que ce rapport fait l'objet de plusieurs "donné acte" mais aussi - c'est pour cela qu'il y aura un vote -, comme précisé dans la délibération, d'autoriser la Présidente à procéder aux opérations de dettes dans les conditions qui sont décrites (les volumes, les plafonds et les conditions de taux qui sont fixés par la délibération).

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire sur ce rapport, qui, encore une fois, fait l'objet d'un "donné acte" mais aussi d'un vote.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur SEIMBILLE. Monsieur BENEDIC a demandé la parole, je la lui donne volontiers.

Monsieur BENEDIC

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, je vous salue. Je tiens tout d'abord à remercier les Services pour ce rapport particulièrement détaillé, et bien évidemment, je remercie aussi Gérard SEIMBILLE pour la présentation qu'il en a faite. Il y a beaucoup de chiffres, et c'est extrêmement intéressant de pouvoir analyser la situation financière en termes de dette du Département sur ces 10 dernières années, pour faire court. Il nous permet notamment de mettre en perspective la politique de stabilisation de la dette et de désendettement que vous avez lancée en 2011 - Gérard SEIMBILLE y est revenu - et que vous avez renforcée considérablement ces dernières années, notamment depuis 2015.

Je remarque tout d'abord que vous craignez pour l'avenir l'effet ciseaux - je vais y revenir - et que celui-ci justifie, selon vous, le non-désendettement en 2020. Nous devons naturellement attendre notre compte administratif pour savoir si le non-désendettement en 2020, que vous semblez mettre en scène comme un sacrifice ultime, est un acte de communication politique ou une conséquence réelle de la crise sanitaire. Pour l'heure, nous devons vous avouer que nous doutons des trois arguments que vous mettez en avant pour justifier ce non-désendettement en 2020. Nous doutons de la dégradation massive des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), dont vous estimez le produit inférieur au produit 2019. En effet, nous ne connaissons pas encore les chiffres du 4^{ème} trimestre, et l'ensemble des spécialistes estime que le marché ne s'est pas rétracté en 2020, puisqu'il a repris plus fort après le premier confinement par rapport à avant celui-ci.

Nous doutons également de l'envolée, en 2020, des dépenses sociales, puisque si le Revenu de Solidarité Active (RSA) augmente, les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) devraient être en baisse au regard des prévisions budgétaires. Malheureusement, toutefois, nous vous l'accordons bien volontiers, ce sera effectivement vrai, complètement, en 2021.

Nous notons aussi que vous indiquez que 2020 est l'année de l'investissement départemental. Gérard SEIMBILLE y est revenu tout à l'heure. Là aussi nous attendrons le compte administratif, mais chacun autour de cette table a pu constater le nombre de chantiers qui ont dû être décalés ou annulés en raison de la crise sanitaire.

Voilà les réserves que nous émettons sur les arguments que vous avancez pour le non-désendettement en 2020.

Contrairement à vous, nous ne faisons un totem ni du désendettement, ni du non-désendettement, et si la situation budgétaire le permet, il serait incompréhensible de ne pas désendetter pour un simple affichage politique. Toutefois, pour l'avenir, nous partageons votre avis sur l'effet ciseaux, qui menace les finances départementales. C'est justement - et c'est l'occasion pour nous d'y revenir aujourd'hui - en raison de cet effet ciseaux que nous vous avons proposé, il y a quelques semaines, d'être candidats à la recentralisation des allocations de RSA. Et nous ne vous en voudrions pas si, au regard des réalités budgétaires que vous avez encore évoquées aujourd'hui, vous changiez d'avis quant à votre refus lorsque nous avons porté la motion qui concernait ce sujet.

Nous vous engageons d'ailleurs à revenir sur votre décision, car c'est la seule solution pour garder des marges de manœuvre et mettre en place - ce qui est, à nos yeux, insuffisamment le cas aujourd'hui - les véritables politiques d'insertion en mesure d'aider les Valdoisiennes et les Valdoisiens à dépasser les crises économiques et sociales qui s'abattent fortement sur notre pays en 2020. En 2021, ce sera probablement la même chose et tout cela n'augure pas d'un avenir très brillant.

Sur le "donné acte" ..., nous allons vous donner, naturellement, acte de la présentation qui a été faite de ce rapport sur la dette et nous nous abstiendrons, comme nous le faisons chaque année, sur l'ensemble des autorisations accordées à Madame la Présidente.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur BENEDIC. Je vais laisser Gérard SEIMBILLE répondre et je compléterai.

Monsieur SEIMBILLE

En ce qui concerne la question finale concernant le RSA, je laisserai la Présidente répondre comme elle l'a certainement déjà fait par le passé.

En ce qui concerne le non-désendettement, je vous ai entendu dans les années précédentes, il me semblait, plus ou moins avoir un avis critique sur le fait que nous considérions utile de désendetter. J'entends aujourd'hui que vous avez une position un peu plus mesurée. Il faut savoir que nous avons pris la décision au début de l'année, quand nous avons voté le budget, compte tenu notamment du début de la crise sanitaire, et que bien évidemment, nous réajustons - comme nous le faisons chaque année dans le courant de l'année - pour voir si nous augmentons le niveau du recours à l'emprunt dont nous aurions besoin ou si nous le diminuons, comme nous l'avons déjà fait dans les années précédentes puisque nous avons, à l'occasion de budgets supplémentaires, réduit le recours à l'emprunt que nous avons historiquement voté dans les budgets primitifs. Vous dites que ce n'est pas la conséquence de la crise. Si, c'est la conséquence de la crise parce que bien évidemment - et vous le verrez quand nous voterons nos comptes administratifs - la conséquence de la crise a fait que cet effet ciseaux est une réalité. C'est pourquoi, pour maintenir un niveau d'investissement important, nous avons considéré qu'il était utile, du fait de la baisse de l'autofinancement, de garantir ce niveau d'investissement par l'emprunt en le stabilisant et en ne le faisant pas à ce jour progresser.

Sur les DMTO, là aussi, nous n'avons pas totalement les derniers chiffres, il nous manque ceux du mois de décembre. Néanmoins, il y a eu une très forte baisse dans le courant de l'année et c'est seulement à la fin du mois de novembre que nous avons commencé à voir qu'il y avait un retard d'informations qui nous était transmises.

Cela nous a permis de voir que la crainte que nous avions à fin octobre s'est révélée moindre en termes de baisse que nous l'avions envisagé sur les chiffres que nous avions, mais vous verrez aux comptes administratifs - je ne peux pas anticiper les chiffres - que nous aurons une réelle baisse des droits de mutation par rapport à l'année dernière où, de mémoire, c'était 244 M€. Nous en serons loin, et il n'est pas exclu que nous ayons cette année une baisse comprise entre 10 et 20 M€ par rapport à l'année dernière.

Madame CAVECCHI

Je vais te couper la parole deux secondes parce que j'ai les chiffres de ce matin. On était à 243 l'année dernière, nous sommes à 220 fin décembre.

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente. On vient de recevoir le dernier chiffre du mois de décembre. C'est donc 24 M€ de baisse des droits de mutation sur l'année 2020 et nous considérons que si l'année 2021 - nous le verrons dans le budget - pourrait nous amener à avoir une certaine stabilité des droits de mutation sur la première partie de l'année, les indices que nous avons laisseraient penser que ce sera peut-être, à partir du 2^{ème} semestre, un effet de baisse. Comme toujours, nous sommes dans la prévision, donc dans la prudence, et on ne peut pas inscrire des recettes qui ne seraient pas vérifiées puisque l'on met en face des dépenses.

Sur les investissements dus à la crise - et j'en terminerai pour ce qui me concerne là, laissant encore une fois la Présidente répondre sur l'aspect de la motion que vous aviez proposée pour le RSA -, je pense que dans la réalité, nous avons lancé un certain nombre d'opérations pour lesquelles il était légitime d'avoir les inscriptions budgétaires et que du fait qu'il y a eu le confinement, un certain nombre de travaux ont été décalés. Nous n'en avons eu conscience qu'au fur et à mesure. Et d'ailleurs, à l'occasion des opérations budgétaires de fin d'année dans les deux dernières Assemblées départementales - si je me rappelle bien, des mois de novembre et décembre ou octobre et novembre -, nous avons passé les Décisions modificatives 1 et 2 qui nous ont amenés à réajuster ces investissements mais nous connaissions à ce moment-là l'état réel du report. Cela dit, encore une fois, comme ce sont des restes à réaliser des opérations inscrites, il était bien légitime que nous ayons les crédits ouverts au niveau du budget.

Voilà ce que je pouvais dire pour ma part, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SEIMBILLE. Je vais donner la parole à M. BAZIN et la reprendrai après.

Monsieur BAZIN

Merci Madame la Présidente.

Je voulais dire quelques mots sur la situation financière et la maîtrise de l'endettement. Chacun connaît l'importance que j'attache à ces questions, parce que ce sont tout simplement nos capacités d'agir dans les années qui viennent qui en dépendent. C'est une évidence mais il n'est pas mauvais de la rappeler.

Je crois que Gérard SEIMBILLE a fait litière des éléments qui ont été apportés en matière de doutes sur les motivations du non-désendettement en 2020, parce je crois que tout simplement - il faut le rappeler aussi - préserver les résultats financiers, les constatations que l'on fera aux comptes administratifs l'année prochaine au titre de 2020, c'est se garder aussi des amortisseurs pour les difficultés qui arrivent. Parce qu'elles arrivent. Le raz-de marée sur l'emploi, sur la vie économique, les conditions sociales est devant nous. Je sais bien que de confinement en couvre-feu à 20 h 00, puis à 18 h 00, peut-être un reconfinement, on a du mal appréhender la réalité de la gravité de la situation sanitaire et surtout de la gravité des conséquences économiques et sociales qu'elles vont emporter mais ces difficultés sont devant nous, il ne faut pas se leurrer. Qui dit difficultés économiques dit, évidemment, augmentation du taux de chômage, et qui dit augmentation du taux de chômage dit augmentation du RSA, dépense à laquelle nous aurons à faire face indubitablement l'année prochaine et certainement l'année suivante avec les phénomènes d'inertie que l'on connaît entre les évolutions du marché de l'emploi et celles du RSA.

Je voudrais ajouter que nous sommes dans une situation particulière que nous n'avons jamais connue jusque-là en matière de situation d'autonomie des Départements. En effet, nous allons constater l'augmentation de nos dépenses sociales, n'en déplaise à Monsieur BENEDIC. Si les dépenses ASE sont amenées à diminuer un peu - je veux bien le croire mais j'ai quelques doutes - sur l'APA, ce sera aussi très léger, ce que l'on va voir surtout c'est le RSA augmenter de façon évidemment bien plus importante que ne pourraient baisser les autres allocations.

Face à ces dépenses qui augmentent, nous sommes totalement dépendants des recettes DMTO dont on vient de voir qu'elles ont commencé à baisser. Et j'ajoute que si elles sont de 220 M€ malgré tout cette année, dans les pires années que nous avons connues elles étaient inférieures à la moitié de cette somme. On a une crise économique, une crise de l'emploi ; il est vrai qu'aujourd'hui le marché de l'immobilier en est encore un peu déconnecté, mais on peut craindre que cette déconnection atteigne un terme, et qu'il y ait aussi une crise sur le marché de l'immobilier, à un moment difficile à déterminer mais que l'on ne peut pas exclure. Nous sommes totalement dépendants des DMTO, et dans le même temps, nous n'avons plus aucun pouvoir de taux avec la réforme consécutive à celle de la taxe d'habitation. Et en matière de dépenses, pour retrouver un équilibre budgétaire, nous avons fait de tels efforts, nous avons une telle maîtrise de notre masse salariale, et un tel effort sur nos dépenses générales, que l'on voit difficilement comment on trouverait encore beaucoup de gisements d'économies significatives. Nous sommes face à une situation qui s'annonce très difficile dans nos dépenses sociales qui sont déjà considérables, nous sommes sans pouvoir de taux avec des difficultés à trouver des économies un tant soit peu significatives et également totalement dépendants des DMTO dont nous ne savons rien de l'évolution à 6 mois. Dans ces conditions, il me semble que la prudence que j'ai toujours défendue s'impose encore plus que jamais.

Sur le RSA, dans ces conditions il pourrait paraître en effet, Monsieur BENEDIC, intéressant de dire "on se déleste de la dépense RSA, et l'Etat n'a qu'à en faire son affaire". C'est une tentation qu'ont eue beaucoup de Départements, et qui a suscité beaucoup de débats ces dernières années. Je voudrais simplement rappeler un fait constant : quels qu'aient été les Gouvernements en place, au moment où l'Assemblée des Départements de France est entrée en négociation avec l'Etat sur la prise en charge du RSA - ou en tout cas un meilleur équilibre des dépenses RSA, j'étais présent au titre de membre du bureau de la DF (Direction Financière) - aucune solution convenable pour les Départements n'a été acquise. Aujourd'hui, le risque que nous aurions, c'est de voir l'Etat reprendre la dépense du RSA : pour la période difficile qui s'annonce cela pourrait être une affaire pour un an ou deux mais ce serait sacrifier purement et simplement l'avenir pour une ou deux années présentes. En effet, jamais l'Etat n'a accepté à ce stade de clause de type de retour à meilleure fortune. C'est-à-dire que si nous dépensons de l'ordre de 220 M€ de RSA actuellement, l'Etat nous prendra cette recette éternellement, y compris - on a quand même le droit d'espérer - au retour à une situation économique plus favorable, où les gens travaillent et ne sont pas uniquement suspendus à des allocations d'Etat qui ne sont d'ailleurs payées que par l'emprunt, il faut quand même le rappeler. A ce moment-là, on continuera à verser à l'Etat imperturbablement 220 M€, même si la dépense est redescendue à 180 M€ ou à 150 M€, même si c'est un pronostic un peu optimiste. Donc, ce refus systématique de l'Etat d'avoir une attitude honnête vis-à-vis des Départements me rend très méfiant vis-à-vis de ces discussions. Evidemment, on pourrait être tenté, pour une affaire de court terme d'un an ou deux, d'aller dans cette direction, et ce serait une mauvaise opération à terme. Je pense qu'il faut toujours avoir l'avenir à l'esprit quand on prend ce genre de décision. Je n'ai aucune confiance dans l'Etat dans son attitude vis-à-vis des Départements, elle a été constamment détestable depuis 10 ans, et je ne vois aucun signe de changement favorable, bien au contraire, depuis ces 3 dernières années. En conséquence, si des discussions doivent toujours avoir lieu entre les Départements et l'Etat au sujet des allocations individuelles de solidarité, et plus largement d'ailleurs que le simple RSA, on doit y aller avec une très longue cuiller pour dîner avec le diable.

Voilà mon propos matinal.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur le Sénateur. Monsieur BENEDIC, quelques mots.

Monsieur BENEDIC

Merci Madame la Présidente de me redonner la parole.

Merci beaucoup de ces échanges effectivement assez éclairants sur un certain nombre d'éléments. Effectivement, j'ai parlé de doutes, vous en avez levé certains, notamment sur ce qui concerne la baisse des DMTO : vous nous avez donné un chiffre tout à fait intéressant pour 2020. Je souhaite revenir aussi sur ce qu'a dit le Sénateur BAZIN.

Cette baisse des DMTO existe - si c'est 23 M€, c'est loin d'être négligeable - mais elle est somme toute relative par rapport aux montants de DMTO que l'on a connus il y a quelques années, qui étaient largement plus faibles. Donc ce n'est pas encore tout à fait la catastrophe mais il s'agit d'être vigilant par rapport à cela.

Et sur la question du désendettement - je dirais utile ou pas utile par rapport aux propos de Gérard SEIMBILLE -, on n'a jamais été contre le désendettement, bien au contraire, nous aussi avons le souci des deniers publics du Département. L'idée était surtout que dans les années précédentes, on estimait que le désendettement que vous effectuiez était très important par rapport à ce qui aurait pu être redistribué au service des Valdoisiers, sachant qu'effectivement, vous l'avez dit, vous avez fait un plan d'économies drastique dans tout un tas de secteurs et de domaines et que nous avons toujours estimé qu'il aurait été possible de désendetter tout en maintenant un niveau de services, en tout cas sans faire les coupes que vous aviez faites dans les différents secteurs. Donc on n'a jamais été opposé au désendettement, tout comme on n'est pas aujourd'hui opposés au non-désendettement en 2020, on cherche simplement à avoir des éléments d'explication.

Par rapport à ce qui a été évoqué sur le RSA, notamment par le Sénateur BAZIN, je ne partage pas tout à fait ce qui a été dit. J'ai bien compris l'idée du court terme, on pourrait penser que c'est une opportunité maintenant parce que l'on sent que ces dépenses vont fortement augmenter dans les années à venir. En revanche, c'est quand même un débat, vous l'avez dit, qui existe depuis de nombreuses années, où les Départements ont toujours dit que la prise en charge du RSA était loin d'être compensée par l'Etat. Je ne vois pas cela comme du court terme, je vois cela sur du long terme, où l'on estime au niveau des Départements que les dépenses de RSA sont loin d'être compensées par l'Etat, et que c'est cet effet ciseaux que vous évoquiez il n'y a pas si longtemps, et que cela met des Départements en grande difficulté, sachant que les ressources financières des Départements, en particulier les DMTO, sont complètement décorréliées - ou quasiment décorréliées - des dépenses sociales.

Pour conclure sur cela, merci de ces échanges et de ces compléments d'informations, et je pense qu'il sera tout à fait intéressant de revenir sur l'ensemble de ces sujets à la lumière du Compte Administratif 2020, sachant, comme cela a été dit, qu'à la lumière du Compte Administratif 2020 mais aussi des années 2021, 2022 puisque tout cela (la crise sociale et sanitaire) va avoir un impact assez durable sur les finances, en tout cas sur les dépenses que devra engager le Département dans les années à venir. C'est une discussion assez compliquée sur une seule année, je vous l'accorde. En revanche, on aura d'autres occasions d'y revenir, et notamment sur le Compte Administratif 2020 pour lequel nous aurons sans doute encore plus de détails sur des chiffres 2020 avec toutes les précisions qui vont bien.

Madame CAVECCHI

Monsieur BENEDIC, merci beaucoup.

D'abord, pour vous rassurer sur la façon dont on gère la dette, parce que tout est suivi au plus haut niveau. Vous savez que le Cabinet FCL regarde, presque au quotidien, exactement et avec précision où nous en sommes et ce que nous pouvons faire. Cela me paraît déjà quelque chose d'important, et nos Services ici sont très attentifs.

Si je résume un peu, ce que vous auriez souhaité, c'est moins de dettes et plus de dépenses. Oui, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas tout à fait cela. Je veux simplement, en quelques mots, vous dire un peu les choses.

Je reviens sur le RSA. L'idée est que l'Etat nous laisse à la manœuvre. Et d'ailleurs, depuis le début de l'année on se rend parfaitement compte que l'Etat, quand il est à la manœuvre, est d'une lourdeur, d'une lenteur exceptionnelle et pour le RSA et l'insertion on n'a aucune confiance dans la façon agile et rapide de réagir de l'Etat. Donc qu'ils nous laissent à la manœuvre et qu'ils nous mettent plus d'argent ! Je pense que l'Etat n'est pas de bonne foi - et je rejoins le Sénateur - quand il propose de compenser à un certain niveau sans rien exiger en face, et sur une durée longue. C'est l'avis de l'ensemble de notre majorité : il faut que nous soyons très prudents par rapport à ces décisions. Par ailleurs, il n'y a pas tant de Départements que cela qui souhaitent faire cette expérience. On a eu des réunions encore cette semaine et il y a très peu de Départements - de Droite comme de Gauche d'ailleurs, ce n'est pas une histoire de Droite ou de Gauche - qui se sont inscrits dans ce processus.

Donc, moins de dettes, plus de dépenses ? Non. On fait attention, on gère comme un bon père de famille et avec une vision assez longue.

Il va falloir que nous votions la deuxième partie de la délibération, la première étant un "donné acte". Vous pouvez voter.

Pendant que vous votez, je voulais ajouter que, fin décembre, nous avons eu la notation de l'Agence Fitch, et cette notation est restée stable, perspectives stables pour le Département, c'est-à-dire AA-. On n'a pas changé, contrairement à la France, qui a chuté, avec des compliments de la part de l'Agence de notation par rapport à la façon dont nous gérons le fonctionnement, l'investissement qui est important, et la gestion de la dette. Je voulais compléter et terminer mon intervention là-dessus.

La majorité a voté pour, l'opposition s'est abstenue.

Adoption à la majorité

Je vais donner la parole à Monsieur SEIMBILLE, c'est un festival ce matin.

Rapport n° 2-05 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2021.

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente. Si les festivals pouvaient bénéficier de cette même audience dans cette période de crise, et que la culture puisse être ouverte à chacun d'entre nous ce serait parfait, parce que l'on voit que les festivals sont plutôt annulés en ce moment.

Il s'agit d'une délibération concernant les lignes de trésorerie. Je rappelle que par délibération de janvier 2020, l'Assemblée a approuvé le renouvellement des lignes de trésorerie pour un montant total de 75 M€ au titre de l'année 2020, ainsi que leur contractualisation à hauteur de 30 M€ auprès de la Société Générale, de 25 M€ auprès de la Caisse d'Epargne et de 20 M€ auprès du Crédit Mutuel. Vous en avez le détail avec les conditions sur le tableau qui figure en page 62 du rapport.

Concernant les modalités d'utilisation des outils de trésorerie en 2020, l'exercice a été marqué par des niveaux de taux à court terme qui sont devenus négatifs - on en profite, mais il faut reconnaître que ce n'est pas tout à fait normal - ayant permis au Département de limiter le coût de sa trésorerie et d'en bénéficier grâce à des programmes de titres négociables à court terme, anciennement nommés billets de trésorerie, et qui ont encore changé de nom puisqu'ils s'appellent maintenant des NEU CP. A titre d'exemple, l'EONIA qui est l'une des références, cotée au 17 novembre 2020 à un taux de - 0,48 %. Il est rappelé que le Département a mis en place dès février 2014 un programme de ces titres négociables à court terme lui permettant d'accéder directement aux marchés financiers pour sa trésorerie, et que ce programme a été limité à une capacité globale de 200 M€. Il a été à ce titre utilisé à hauteur du plafond. Malgré le contexte de crise sanitaire durant laquelle le marché est resté peu actif, les conditions obtenues sur ces titres négociables à court terme restent très performantes, avec en moyenne un taux de - 0,36 %. Vous avez, page 63, un graphique qui permet de constater l'évolution de l'utilisation de ces titres par les Départements depuis 2013, et vous voyez comment se situe le Département du Val d'Oise. Il n'y a pas énormément de Départements qui l'utilisent, mais le Département du Val d'Oise est, pour sa part, un de ceux qui l'utilisent le plus.

Dans un contexte de taux à court terme négatifs, les opérations qui ont été effectuées en 2020 ont permis au Département de percevoir des intérêts à hauteur de 456 000 € contre 344 000 € l'année dernière, c'est-à-dire qu'au lieu de payer des charges on bénéficie de produits pour aller chercher de l'argent.

Les Ouvertures de Crédits à Long Terme (OCLT) dont les marges sont comprises entre 0,0035 % et 0,08 % - donc, très, très bas aussi - sont habituellement privilégiées par rapport aux lignes de trésorerie, qui elles sont plus coûteuses. Sur l'utilisation au cours de l'année 2020 des OCLT, des tirages sur les lignes d'emprunt de type revolving ont été effectués pour un montant global d'un peu plus de 11,3 M€ contre près de 7 M€ en 2019. Deux de ces OCLT sur quatre sont arrivées à terme, les deux autres s'amortissent chaque année sur un montant d'un peu plus de 4,666 M€. Aucun tirage de fonds n'a été effectué sur les OCLT au cours de l'année 2020 comme cela a d'ailleurs été le cas en 2019.

Sur l'utilisation des titres négociables à court terme, le programme a été utilisé à 11 reprises selon le détail que vous trouverez sur le tableau page 64, et génère comme je le disais des produits et non une charge.

La reconduction des lignes de trésorerie pour l'année 2020 : on dispose actuellement de trois outils, les lignes de trésorerie, les OCLT et les titres négociables à court terme, avec pour ceux-ci un plafond de 200 M€. Dans la perspective pour les lignes de trésorerie, il a été engagé une consultation d'un volume de 80 M€, lancée auprès de 10 établissements bancaires en octobre 2020. 4 d'entre eux ont adressé des propositions qui sont détaillées. Les marges obtenues restent très performantes et quasi équivalentes à celles de 2020, entre 0,25 % et 0,35 % pour l'EURIBOR et 0,19 % en taux fixe. Vous avez en page 65 les trois lignes qui ont été retenues : 30 M€ auprès de la Société Générale, 25 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, 25 M€ auprès du Crédit Mutuel, avec des conditions qui sont très, très basses, puisque ce sont les taux qui sont détaillés dans ce rapport.

Il faut donner acte des conditions d'utilisation pour l'année 2020, mais aussi là encore autoriser la Présidente à recourir à des titres négociables à court terme pour l'année 2021 en fonction des conditions du marché et à signer les actes qui s'y rapportent.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard SEIMBILLE. Monsieur BENEDIC reprend la parole.

Monsieur BENEDIC

Merci Madame la Présidente.

Je vais profiter de cette délibération, qui est encore budgétaire, pour rebondir sur vos propos de la délibération précédente. Je vais quand même vous dire que sur ces délibérations, on va vous donner acte et voter pour, comme on l'a fait l'année dernière. En revanche, je pense qu'il ne faut vraiment pas tomber dans la caricature de nos propos, Madame la Présidente, si je peux me permettre, en disant "voilà ce que veut l'opposition, c'est moins de dette et plus de dépenses". Ce n'est pas du tout, sauf erreur de ma part, ce que l'on dit, et ce n'est pas vraiment le niveau de la conversation qui s'est tenue précédemment. Vous avez avancé un chiffre qui dit - 13 % de dette entre 2015 et 2020, soit en gros 131 M€ si je ne dis pas de bêtises. Ce que l'on dit est que l'on peut significativement baisser la dette, cela aurait pu être de moitié, et faire moins de coupes dans les budgets, contrairement à ce qui a été réalisé. Et là je simplifie encore le propos que j'ai tenu précédemment. Donc non, ce n'est pas moins de dettes et plus de dépenses, c'est moins de dettes mais de manière mesurée, et moins de coupes dans les budgets.

Madame CAVECCHI

Je vais vous interrompre parce que l'on a quand même délibéré, on a voté. Je vous ai laissé vous exprimer, mais je pense que l'on ne va pas reprendre la délibération précédente.

On va avoir le Débat d'orientations budgétaires et on va pouvoir s'exprimer les uns et les autres de toutes les manières possibles. On a déjà voté, donc maintenant, on va passer à cette délibération...

Monsieur BENEDIC, est-ce que vous vouliez intervenir sur les lignes de trésorerie ?

Monsieur BENEDIC

Je suis intervenu, j'ai dit que l'on allait voter pour et que l'on vous donnait acte.

Madame CAVECCHI

Veuillez m'excuser, je ne l'ai pas entendu.

Nous donnons acte et nous votons pour les lignes de trésorerie sur 2021.

Unanimité, merci à tout le monde.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur SEIMBILLE va reprendre la parole rapidement.

Rapport n° 2-06 Commune de Montigny-lès-Cormeilles - Cession par le Département d'un pavillon acquis au titre de l'élargissement de la RD n° 392 dont l'emplacement réservé a été abandonné.

Monsieur SEIMBILLE

Absolument Madame la Présidente.

Le présent rapport a donc pour objet d'approuver la cession, au profit de Monsieur et Madame BELOUAFI, d'un pavillon situé Boulevard de l'Oise à Montigny-lès-Cormeilles, qui a été édifié sur une parcelle d'une contenance de 502 m². Le prix est de 275 000 €, dont 15 000 € TTC de frais d'honoraires pour le mandataire LEGENDRE Immobilier, soit un prix net vendeur pour le Département de 260 000 €.

Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Il n'y a pas d'intervention, donc nous votons.

C'est l'unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Ensuite, nous avons la délibération 2-07 avec les nouvelles modalités de télétravail. C'est un sujet dont on parle régulièrement, surtout en ce moment, et je vais donner la parole à Muriel SCOLAN.

Rapport n° 2-07 Nouvelles modalités de télétravail

Madame SCOLAN

Merci Madame la Présidente. Effectivement, c'est un sujet important et je vais vous faire un bref rappel du contexte.

Le Conseil départemental s'est engagé dès 2015 dans une politique volontariste de télétravail, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets domicile/travail et d'améliorer la qualité de vie au travail de ses agents, et par voie de conséquence, le service produit. Après une expérimentation du télétravail de 2015 à 2018, l'Assemblée départementale a validé, rappelez-vous, le principe d'un déploiement du télétravail au sein de notre collectivité en juillet 2018.

Le contexte sanitaire a modifié considérablement la place du télétravail dans le fonctionnement de la collectivité puisque beaucoup d'agents ont télétravaillé afin d'assurer la continuité du service public dans le cadre du premier confinement mais également du deuxième. Je tiens ici - l'occasion m'en est donnée - à les saluer, car on a effectivement eu des agents qui ont été très performants pendant ces périodes. En parallèle, un décret du 5 mai 2020 a modifié le cadre réglementaire du télétravail en vigueur dans la Fonction Publique, y compris au-delà de la crise sanitaire afin d'en renforcer la place dans l'administration et d'en simplifier les conditions. Ce décret prévoit que les collectivités territoriales fixent le cadre du télétravail applicable en leur sein par une délibération de l'Assemblée délibérante, votée, bien sûr, après avis du Comité technique. A ce sujet, un ensemble de points est exposé dans la charte qui est proposée en annexe de cette délibération.

Le nombre de télétravailleurs au sein de la collectivité est passé de 40 en 2015 à 480 en début 2020 avant le confinement, et enfin à 1 200 environ à ce jour. Ce chiffre devrait se stabiliser à l'issue de la crise sanitaire.

En conséquence, et compte tenu des possibilités ouvertes par le décret que nous avons évoqué, les agents départementaux pourront télétravailler selon les modalités suivantes :

- soit pendant 1 ou 2 jours fixes hebdomadaires, bimensuels ou mensuels avec un plafond de 2 jours par semaine, qui pourra être porté à 3 jours pour certaines fonctions ou équipes de manière limitée ;

- ou bien sur des jours fluctuants, avec un forfait de jours limités à 20 ou 30 jours par an selon les métiers, susceptibles d'être répartis en plafond mensuel ou hebdomadaire par l'encadrement.

Ce sont les Directions qui devront fixer un cadre adapté à chaque service ou équipe, et ouvrir la possibilité aux agents de choisir l'une ou l'autre modalité de travail à distance.

Ce cadre déconcentré au niveau des équipes permettra notamment de tenir compte de leurs spécificités, de la nature des tâches, des besoins de présence pour accomplir certaines missions ou accueillir du public, du nombre d'agents de l'équipe, du temps de présence nécessaire pour conserver des moments de convivialité et une dynamique au sein des Services.

Certains éléments du cadre du télétravail doivent être précisés. Les agents peuvent exercer leurs fonctions en télétravail soit à leur domicile, soit chez un proche, soit dans la limite des places disponibles dans tous les sites du Conseil départemental, ou bien dans un tiers-lieu autre qu'un site départemental, bien sûr validé par le Département. Un travail est mené sur la recherche de tiers-lieux qui permettraient d'accueillir les agents départementaux. Le télétravailleur devra, bien sûr, respecter également les règles de la charte informatique en vigueur au Conseil départemental du Val d'Oise, ceci, et c'est très important, afin de respecter la confidentialité et la protection des données informatiques. Lorsque le télétravail a lieu à domicile ou chez un proche, le télétravailleur dispose d'un espace de travail adapté répondant aux règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des lieux professionnels.

L'expérience du télétravail imposé par la crise sanitaire à l'ensemble des Services et l'évolution des pratiques de travail à distance ont mis en exergue les besoins des télétravailleurs pour que l'exercice de leurs tâches à distance soit aussi confortable et efficace qu'en présentiel. Une politique d'accompagnement volontariste est donc proposée et a été souhaitée par Madame la Présidente. Le Conseil départemental fournit à l'agent en télétravail un ordinateur portable avec un accès aux logiciels, les abonnements et les outils nécessaires à l'accomplissement des activités, ainsi qu'un casque micro. Un support ergonomique avec clavier et souris sera également fourni au télétravailleur. Un financement spécifique est prévu pour les télétravailleurs en situation de handicap qui bénéficient d'équipements ergonomiques adaptés sur prescription médicale.

Enfin, une politique de formation liée au télétravail a été initiée et sera approfondie au cours des prochains mois. Elle s'adresse aux agents ainsi qu'aux encadrants.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir décider la mise en place du télétravail en adoptant la charte jointe en annexe du présent rapport. Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Muriel.

Des interventions ?

Monsieur SABOURET, vous avez la parole.

Monsieur SABOURET

Chers collègues, j'ai regardé attentivement ce dossier télétravail sur lequel devait intervenir Nicolas BOUGEARD. Je vais donc intervenir à sa place, d'abord pour constater que le télétravail est devenu pour des millions de travailleurs dans notre pays une réalité à travers la crise sanitaire que nous traversons maintenant depuis quasiment une année. D'ailleurs, cela a été un accélérateur de tendance, et c'est plutôt, finalement bien. Je ne sais pas si l'on avait eu le nez creux, mais toujours est-il que l'on avait déjà mis en place une expérimentation du télétravail depuis quelques années, donc sur l'essentiel nous sommes favorables à l'extension et la généralisation du télétravail telle qu'elle est proposée dans le rapport. Simplement on a une question technique, une inquiétude et une remarque.

Sur la question technique, on note que le télétravail relève du choix laissé aux agents entre jours fixes et jours fluctuants. Or, le rapport indique que les Directions devront ouvrir la possibilité aux agents de choisir entre l'une ou l'autre des modalités de travail à distance, et dans un paragraphe qui suit, on nous indique que dans certains services, pour faciliter l'organisation de l'équipe, on limitera le choix à des jours fixes. On voudrait donc savoir ce qu'il en est : est-ce que le choix des agents c'est le principe ou est-ce que ce qui primera ce sont les impératifs d'organisation des équipes ?

Ensuite, une inquiétude. Vous le savez, nous l'évoquons souvent, nous craignons que la course aux usages numériques ne concoure - elle le fait déjà - à la déshumanisation du Service Public et peut-être aussi, des collectifs de travail. Vous indiquez dans le rapport que la mise en place du télétravail a permis d'accélérer la dématérialisation des démarches - qui est aussi une tendance générale -, mais nous devons être particulièrement attentifs à cette évolution que l'on présente souvent comme inéluctable, mais qui est aussi un choix politique. Il ne faut pas oublier qu'une partie de nos concitoyens ne parviennent pas à réaliser des téléprocédures, des télé-démarches. C'est un problème pour toutes les administrations, mais c'est un problème auquel nous devons nous atteler nous aussi. J'ai en tête un chiffre, que l'on a à peu près 20 % à 25 % de la population qui connaît une situation, à des degrés divers, de ce que l'on appelle l'illectronisme, c'est-à-dire une incapacité à utiliser correctement les outils numériques.

Enfin, pour conclure, une remarque. Lorsque l'on avait passé un rapport sur le télétravail en 2018, Nicolas BOUGEARD avait attiré votre attention sur les possibles conséquences en termes d'accès à la formation et à la promotion interne des agents en télétravail. Parce qu'autant le télétravail peut être une avancée, autant il faut éviter que les agents en télétravail se trouvent défavorisés par rapport aux agents en présentiel en matière d'accès à la formation, en matière de promotion professionnelle. C'est naturellement un point de vigilance, mais sur celui-ci, lors du vote en juillet 2018, Madame la Présidente nous avait indiqué suite à l'intervention de Nicolas BOUGEARD, que nous disposerions d'un bilan, un an après, de la mise en œuvre du télétravail, et notamment sur ce point des questions d'avancement et de formation. Or, on n'a pas eu de bilan. Il y en a peut-être un qui a été fait mais on n'en a pas eu connaissance et nous souhaitons réellement que cette question fasse l'objet d'un suivi fin parce qu'elle est une part intégrante de la réussite du télétravail à moyen terme. A l'évidence, si les agents qui télétravaillent voient leur carrière ralentie ou leur accès aux formations réduit, il y aura un retour de bâton et le télétravail ne réussira pas.

Voilà les remarques que je voulais faire sur cette délibération. Naturellement, nous soutenons cette initiative, mais comme vous le savez, sur les délibérations de Ressources Humaines, nous ne participons pas au vote.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET.

Madame SCOLAN

En Comité technique, l'avis a été favorable, on a obtenu l'unanimité. C'est un avis des agents qui sont présents à ce moment-là, et ils sont tous favorables. Je vous remercie en tout cas, Monsieur SABOURET, de remarquer que nous avons anticipé et il est vrai que cela nous a certainement facilité la tâche pour, lors de la crise, être déjà opérationnels.

En ce qui concerne vos questionnements sur l'illectronisme, je pense que c'est un problème général. Il n'y a pas que la collectivité du Val d'Oise qui pourrait poser ce problème puisque dans nos communes chacun est en train de mettre en place des services pour être au plus près des habitants et les accompagner, pour remplir leurs impôts ou pour des démarches auprès de la CAF... C'est un problème beaucoup plus général, et effectivement, il faut avoir cette attention-là, et je pense que le Département du Val d'Oise, qui est aussi sur le terrain, aura une attitude attentionnée et prendra en compte toutes ces questions.

En ce qui concerne plus précisément les agents en télétravail, on a bien noté que, la plupart du temps, ils ne pourront effectuer que deux jours par semaine au plus en télétravail. De plus, il n'y aura pas d'obligation à ce qu'ils soient en télétravail. On est vraiment sur un processus de consensus mutuel entre les supérieurs hiérarchiques et les agents. On prend donc notre temps pour installer cela, tout en se disant que l'essentiel est tout de même le service au public. C'est notre mission première, donc il faut que cette mission rendue au public soit en compatibilité avec ces fonctionnements. C'est très compliqué parce que suivant à qui l'on a affaire (aux Affaires Sociales, sur les routes...) ou les catégories professionnelles, on ne peut pas avoir une façon de fonctionner : ce sera en fonction des activités de chacun des services. Il n'y a pas de dogme en tout cas, il y a consensus et fluidité pour que ce soit au mieux pour chacun.

Voilà ce que je voulais dire.

Madame CAVECCHI

Merci Muriel.

Effectivement, on a plutôt complété nos équipes sur le terrain pour accompagner les gens, donc on ne les laisse pas tout seuls vis-à-vis de ces nouvelles façons de travailler ou d'envoyer des renseignements. Je vous donne l'exemple de la Maison du Handicap, où maintenant, il faut répondre par le numérique sur un questionnaire... Il y a des personnes qui peuvent accompagner et aider, on ne laisse pas les gens tout seuls dans ce cadre-là. Je pense que ce n'est jamais à moins, cela peut être à plus. Je trouve que la mission du Conseil départemental, dans ce cas - je pense à la fracture numérique - est évidemment d'aider et d'accompagner.

Quant au télétravail, je crois que l'idée est que les chefs de service, les hiérarchies, discutent avec les agents et se mettent d'accord sur ce qui est bien pour le service - on commence par cela, il y a du travail à faire - et puis ce qui peut être accepté ou acceptable par l'agent. Je pense que c'est un rapport, à ce moment-là, d'homme ou femme à homme ou femme, pour se mettre d'accord sur une façon de travailler, la manière dont chacun va être en télétravail et le nombre de jours par rapport à la demande du service. Je crois qu'après, c'est du bon sens, et que les syndicats ont bien compris les choses dans ce sens-là.

Si vous le voulez bien et s'il n'y a plus d'interventions, je vais vous demander de bien vouloir voter.

L'opposition ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité.

Adoption à la majorité

Maintenant, je redonne la parole à la Vice-Présidente Madame SCOLAN.

Rapport n° 2-08 Création/suppression d'emplois à la Direction des Personnes Agées. Création d'un poste de data-scientist à la Mission Innovation. Création/suppression d'emplois à la Direction de la Gestion Patrimoniale. Création/suppression d'emplois à la Direction des Systèmes d'Information

Madame SCOLAN

Merci beaucoup Madame la Présidente.

Ce rapport est plus traditionnel, il s'agit ici d'évolutions donc il va y avoir plusieurs points.

Premier point, évolution de l'organisation au sein de la Direction des Personnes Agées. Ici, la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA) est une méthode dédiée à l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et en perte d'autonomie. Le Département, historiquement, était porteur depuis plusieurs années de ce dispositif MAIA sur un territoire à l'Est du Val d'Oise, employant à ce titre 6 agents. La loi du 24 juillet 2019 d'organisation et de transformation du système de santé prévoit un DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), sous le pilotage de l'ARS. Ce dispositif conduit à mettre un terme à la délégation de compétences dont le Département disposait, et donc les six postes MAIA relevant de ses effectifs peuvent être supprimés. Par contre, nous avons la création d'un poste de Chef de projet utilisateur. La Direction des Personnes Agées (DPA) s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, afin de faire progresser la qualité de service à l'utilisateur et d'être en situation d'absorber des volumes de plus en plus importants de bénéficiaires de l'APA et de l'Aide Sociale. Afin de fluidifier les processus de gestion de flux, de l'instruction, de la gestion comptable, il est indispensable d'accompagner ce changement par une évolution forte du système d'information, de dématérialisation, et un service en ligne. La création d'un poste de Chef de projet Systèmes Information, qui travaillera en lien avec la logisticienne, est ainsi nécessaire. Il est donc proposé de créer un poste de Chef de projet Utilisateurs de catégorie A.

Egalement, vu le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile - en constante augmentation depuis six ans, + 11 % entre 2014 et 2019 -, pour rétablir des conditions de travail permettant de répondre correctement aux attentes des usagers, des agents du service et aux évolutions réglementaires, il est nécessaire de créer un poste de référent Processus Dématérialisés et un poste d'agent instructeur comptable. Par ailleurs, le redimensionnement de l'équipe d'agents instructeurs comptables est nécessaire et il est également ici proposé, au-delà des actions de productivité, de créer un poste d'agent instructeur comptable supplémentaire.

Deuxième secteur, la création d'un poste de Data-scientist à la Mission Innovation. La Mission Innovation accompagne les services du Conseil départemental du Val d'Oise dans leur stratégie de transformation et de conception des services aux citoyens usagers.

Il s'agit en particulier d'adapter l'offre aux demandes d'aujourd'hui et de demain en simplifiant et en optimisant les processus pour plus de lisibilité, d'accessibilité et d'efficacité des usagers. Le Data-scientist sera un ingénieur de catégorie A ; c'est un expert de la gestion et de l'analyse approfondie de données massives, les Big Data, alliant mathématiques, statistiques et informatique. A partir de sources de données multiples et dispersées, il peut ainsi créer des indicateurs, des modèles et des analyses qui permettront la mise en place de stratégies visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques et à en mesurer les impacts. Ce data scientist traitera en priorité les données issues du secteur social, il développera et testera, par exemple, un algorithme permettant d'annoncer à l'utilisateur, dès le dépôt de sa demande, le délai dans lequel son dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pourra être traité.

Troisième secteur, mesures d'ajustement à la DGP (Direction de la Gestion du Patrimoine). D'une part, on vous demande ici le renforcement du Pôle administratif. Effectivement, depuis 2015, le budget d'investissement de la Direction a été multiplié par 2,5, passant de 30,8 M€ au budget BP 2015 à 79,5 M€ au BP 2021. L'accroissement du nombre d'opérations en cours et en projet a eu pour corolaire une forte augmentation et une complexification de l'activité du Pôle administratif, qui requiert des compétences plus pointues en matière de réglementation des marchés publics. Il est proposé de garantir une plus grande sécurité juridique des procédures engagées et d'améliorer le suivi administratif plus complexe des opérations lourdes et de créer à cet effet un poste de gestionnaire de marchés de catégorie B.

D'autre part, dans le même temps, il est proposé de supprimer un poste de responsable technique de sites centraux ouvert au cadre d'emploi de technicien, et en parallèle de créer un poste de responsable technique des sites centraux ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs.

Quatrième point, des mesures d'ajustement au sein de la DSI (Direction des Systèmes d'Information). La création d'un Pôle dématérialisation - nécessaire dans un contexte d'évolution des techniques et des réglementations complémentaires et en constante évolution - représente la création d'un poste de Responsable du Pôle de dématérialisation au sein des Services Etude et Développement du Système de l'EDSI et la suppression du poste de Chef de projet actuel. Il s'agit d'une montée de compétences. Et également, la création de trois postes de Chefs de projet Dématérialisation et dans le même temps la suppression de trois postes de Chef de projet Courrier-Archivage. Ici aussi, c'est la montée de compétences qui est recherchée.

Nous poursuivons avec la création d'un poste de Responsable de l'Accompagnement aux usages digitaux ouvert au cadre d'emploi des attachés, et la suppression du poste de Responsable de l'Accompagnement aux usages digitaux ouvert au cadre d'emploi de rédacteur. Ici aussi, montée en compétences.

Ensuite, la création d'un poste Chargé de projet au Pôle Qualité et projets, qui aura pour principale mission le suivi de projets de déploiement de réseaux informatiques à très haut débit, d'aménagement des locaux techniques dans les sites et de mise en place de la supervision des réseaux fibre optique.

Enfin, nous aurons la suppression de postes de techniciens de Téléphonie au sein du Pôle Architecture technique. L'administration de la solution de téléphonie a été prise en charge en partie par l'ingénieur en charge de la téléphonie et par un prestataire extérieur ayant des compétences en administration téléphonie, il s'agit d'Alcatel. En conséquence, il est proposé de supprimer le poste de technicien Téléphonie.

En conclusion, je vous remercie de bien vouloir décider de la création de 12 emplois, et dans le même temps, de la suppression de 13 emplois.

Voilà Madame la Présidente, le résumé de cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci Muriel. Pas de demande d'intervention, nous votons.

Comme il s'agit de personnel, de sujet Ressources Humaines, l'opposition ne prend pas part au vote, cette délibération est donc adoptée à la majorité.

Adoption à la majorité

Ce n'est pas la première convention de services comptables et financiers entre le Conseil départemental, la Paierie départementale du Val d'Oise et la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise, nous en avons déjà signé en 2006, en 2012 et en 2016. Là, il s'agit d'établir une convention pour la période 2020 à 2023.

Je donne la parole à Gérard SEIMBILLE.

Rapport n° 2-09 Signature d'une Convention de services comptables et financiers entre le Conseil départemental, la Paierie départementale du Val d'Oise et la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise - Années 2020-2023

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente.

Je n'y reviens pas, vous l'avez évoqué, il y a déjà eu trois conventions signées. Il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de poursuivre les efforts qui ont été engagés et de signer une nouvelle convention. Après une réflexion qui a été menée sur les principes et les pratiques actuelles, qui évoluent, les signataires ont convenu de concentrer leurs efforts durant les trois prochaines années sur les quatre axes d'amélioration suivants :

- le premier axe concerne la dématérialisation : il y aura une première action sur le déploiement des différents protocoles d'échange standards, une seconde action sur la signature électronique des bordereaux de titres et mandats Full démat, et enfin, la troisième action, sur l'APA et les données fiscales ;
- l'axe 2 concerne la modernisation de la dépense, je n'entre pas dans le détail de toutes les fiches actions, vous les trouvez dans le rapport ;
- l'axe 3 concerne l'optimisation de la chaîne des recettes ;

- et l'axe 4, sur la qualité comptable qui, dès lors que l'on parle de qualité, est intéressant. Je vais, là, donner des fiches d'actions : il y a la formation commune et l'accueil en immersion, la M57 qui est la future nomenclature de la comptabilité du Département et l'amélioration du haut de bilan actif/passif.

Il y a eu un avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard. Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à la délibération suivante. C'est un moment important pour le Département et l'idée est, sur chacun des thèmes, de vérifier avec nos partenaires que les choses se passent bien et en pleine collaboration, surtout en ce moment. Je pense que depuis un an c'est aussi très important, cette façon de travailler.

Il y a eu des moments difficiles, je pense que dans cette année 2020 cela a été compliqué pour certains, mais on a toujours des échanges avec des dialogues - et je pense que Philippe METEZEAU sera d'accord - sincères, et toujours des échanges constructifs. C'est une population qui nous tient à cœur et à laquelle on est très attentif.

Philippe METEZEAU, Emilie IVANDEKICS et Michèle BERTHY vont se répartir la parole.

- 3 - ACTION SOCIALE - SANTE

Rapport n° 3-01 Objectif annuel d'évolution des dépenses des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) des secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'année 2021

Monsieur METEZEAU

Je vais commencer, Madame la Présidente.

Je vais faire d'abord un petit chapeau à ce qui est commun à tous les types d'établissements sociaux et médico-sociaux, et ensuite, avec Michèle BERTHY et Emilie IVANDEKICS, nous allons, par type de bâtiment ou d'activité, reprendre la parole pour détailler un peu les mesures qui concernent l'enfance d'abord, les personnes en situation de handicap ensuite, et les personnes âgées pour finir.

En ce qui concerne le chapeau commun que je souhaitais faire, c'est juste pour vous rappeler que chaque année le Département est amené à fixer les orientations en matière d'évolution de dépenses des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), et donc chaque année nous devons définir un taux directeur.

Sur ce taux directeur, un petit rappel de ce qui s'est passé depuis cinq ans : en 2017, nous avons proposé une diminution de 0,5 %, et cet objectif a pu être atteint sans aucun dommage pour les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) puisque l'on a accompagné cette diminution d'un certain nombre de conseils, d'activités, d'accompagnements, qui ont permis, par exemple, de faire baisser des coûts en mutualisant certains services, en faisant appel à des partenaires, en mettant en concurrence des fournisseurs etc. Donc le - 0,5 % a non seulement été respecté, mais on était même allés au-delà, puisque l'économie réalisée était même un peu supérieure à ce qui était demandé. En 2018/2019 nous avons gelé le taux, donc 0 %. En 2020, l'année dernière - et nous allons y revenir dans les détails -, on avait maintenu ce taux de 0 %, mais en ajoutant, en moyenne, 0,5 % supplémentaires si les établissements mettaient en œuvre des projets portés par le Département et qui nous semblaient innovants et intéressants. En 2021, on vous propose à nouveau une augmentation, en "augmentant l'augmentation" si je puis dire, et en la portant à 1 % pour financer des projets innovants. J'ajoute, bien sûr, que quand je dis "augmentation de 0 % du taux directeur principal", cela s'entend toujours par "toutes choses égales par ailleurs" : c'est, évidemment, à condition que l'établissement concerné n'accueille pas de personnes nouvelles, que le niveau de dépendance des personnes ne soit pas changé d'une année à l'autre, ce qui est rarement le cas, donc en général il y a plutôt, tout de même, une augmentation. Mais toutes choses égales par ailleurs, en 2021, nous ne prévoyons d'augmentations jusqu'à concurrence de 1 % que pour des projets innovants.

Je dois dire que tous ces taux directeurs ont toujours été respectés par les établissements et même au-delà. Je pense qu'il faut en remercier nos Services, non seulement, évidemment, pour les contrôles qu'ils ont effectués, mais surtout pour les conseils et pour l'accompagnement qu'ils ont réalisé vis-à-vis des établissements en question, et remercier aussi les établissements qui ont, depuis quelques années, nettement amélioré la qualité de leur gestion sans que, bien entendu, la qualité d'accueil des personnes concernées en souffre.

Cette année, au moment de faire ce bilan 2020 et d'annoncer les mesures 2021, nous devons bien sûr prendre en compte un certain nombre de changements qui sont dus, pour une grande part à la Covid, mais aussi d'autres évolutions liées indirectement à la Covid. Je pense, par exemple, à l'application du plafond de 1,2 % pour les dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui avait été imposé par l'Etat, et qui, vous le savez, a été supprimé en 2020. D'autre part, cette crise sanitaire a entraîné un certain nombre de mesures qui peuvent se traduire par des coûts supplémentaires pour les établissements. On pense d'abord, évidemment, aux primes exceptionnelles, mais il y a d'autres contraintes qui sont apparues. Nous les prendrons en compte, puisque j'ai toujours dit "toutes mesures égales par ailleurs" et là, clairement, la Covid introduit des mesures nouvelles.

Et au-delà de ces contraintes et de ce qui doit malheureusement être vécu comme une contrainte, il y a aussi, fort heureusement, l'évolution naturelle de tous ces établissements qui va se traduire, nous l'espérons, par des projets innovants, concernant par exemple la bienveillance des personnes accueillies, l'extension de la télé-médecine, les mutualisations entre le domicile et les établissements qui sont importantes. Nous souhaitons apporter des réponses valables à des situations sans solution.

Enfin, je crois que ce dernier point est très important, l'action sur l'attractivité des métiers du médico-social, puisque l'on sait que c'est un secteur qui a beaucoup de demandes et qui a beaucoup de mal à recruter. Il y a donc certainement des revalorisations salariales qui auront leur plein effet en 2021, suite au Ségur de la santé, bien qu'il n'ait pas considéré le secteur médico-social - cela considérait le secteur sanitaire - mais on peut penser qu'il y aura un rapprochement entre l'évolution des améliorations salariales sur les établissements dont nous parlons. Tout cela se traduira par des dépenses nouvelles qu'il faut évidemment prendre en compte pour que les établissements ne soient pas mis en difficulté.

Je vous dirais donc, pour terminer ce petit chapeau commun à tous les établissements, que le Département du Val d'Oise est doté de 231 de ces établissements qui accueillent 16 850 personnes au total et qu'il faut y ajouter 134 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Je vais donner la parole à Michèle BERTHY qui va entrer dans le détail pour ce qui concerne le secteur enfance.

Madame BERTHY

Merci Philippe, merci Madame la Présidente.

Ce que l'on voit, ce sont les propos introductifs et le chapeau commun aux trois secteurs pour le diaporama. La slide "enfance" c'est la numéro 5, mais avant, je voudrais rappeler quelques faits importants pour le secteur enfance.

L'année 2021 qui s'ouvre pour les établissements sociaux et médico-sociaux, pour le secteur enfance, va permettre de poursuivre l'extension de places d'accueil différencié qui s'inscrivent dans le Plan de prévention que le Département a voulu mettre en place.

Un rappel : pour 2020 - Philippe l'a rappelé sur un plan général, mais je voudrais quand même faire un focus sur les enfants de l'ASE -, des mesures gouvernementales, qui ont impacté fortement la vie des enfants pris en charge par l'ASE, sont arrivées mi-mars et n'ont simplement pas pris en considération tout ce secteur social. Un exemple, la fermeture des écoles, sauf pour les personnels soignants : le Gouvernement avait oublié le personnel des MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social). Or, pour accueillir des enfants de l'ASE 24/24, dans cette période Covid, qui ne pouvaient plus rentrer chez leurs parents, il fallait du personnel. Il a donc fallu faire face. Ces structures se sont adaptées à ce contexte très difficile et anxiogène pour les enfants, et le Département a accompagné les structures sur une aide logistique concrète. Je vous rappelle que si maintenant on n'a plus de problèmes pour trouver des masques, au mois de mars, il n'y en avait pas, et c'était vraiment un objet sensible. Le Département a donc fourni toutes ces structures en masques, en gel, pour les collégiens en écrans d'ordinateur. C'était important.

Contrairement à ce qui a pu être pensé, un premier constat a été fait à l'issue de ce premier confinement, que les enfants accueillis en MECS l'ont bien vécu. Pourquoi ? Ils nous ont dit, c'est un retour d'expérience - qui était imprévue, bien sûr - de ce séjour à la MECS 24/24 : ce qui leur a permis d'aller mieux, ou moins mal, c'est que c'était le même éducateur qui les prenait en charge le matin au réveil et qui les accompagnait tout au long de la journée ainsi qu'au coucher. Ils ont donc pu établir des liens plus forts, plus sécurisants, et plus en confiance avec leur éducateur, ce qui a permis aux enfants accueillis en MECS d'être, en tous les cas, moins stressés que l'on n'a pu le craindre. Et puis, cette Covid a supprimé les allers-retours qu'il fallait faire sans arrêt auprès des parents, pour certains rendez-vous médicaux, ce qui a permis une plus grande sécurité.

Après ces propos qui m'ont permis de faire un retour en arrière mais qui n'était pas inutile, je vais m'inscrire dans le sujet de cette délibération de ce matin, qui va permettre la mise en place de notre politique de protection de l'enfance, en rappelant deux axes importants : préserver les partenaires et anticiper un financement de surcoût comme l'a rappelé Philippe. Donc un taux directeur de 1 % - ce qui n'est pas neutre avec tout le rappel des taux antérieurs - et avec un budget qui va permettre d'engendrer un budget supplémentaire de plus de 3 millions pour différentes innovations.

Là, je me raccroche à la slide numéro 5, pour la campagne 2020 et l'évolution que l'on propose. Le bilan 2020 des charges brutes, hors mesures nouvelles, c'est un budget de 97,447 M€ donc une augmentation de presque 1 %. Les mesures nouvelles représentent, pour 2020, 7 865 806 €. Là, évidemment, c'est un bond très important puisque l'on a mis en place des nouvelles mesures, de nouvelles places, pour permettre de répondre aux besoins, ce qui nous fait une augmentation entre 2019 et 2020 de 6,24 %. 2019, on a vu la fin de montée en charge des Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées (AEMO) et, vous le savez, un rapport l'a rappelé, c'est l'arrivée massive des MNA (Mineurs Non Accompagnés) en Val d'Oise. Nous avons donc ouvert 295 places pour les MNA sur 351 places prévues, et 38 places de SAM (Service d'Accueil Modulable) pour 120 places prévues. Cela, c'était le bilan 2020. Je rappelle que le SAM est un nouveau dispositif qui nous permet d'intervenir très en amont auprès des familles que l'on sent en danger, qui ont besoin d'aide. C'est vraiment de l'aide à la parentalité au sein de la famille-même, ce qui permet de mettre en place une parentalité améliorée pour éviter un placement ou des actes mauvais de la part des parents.

Slide numéro 6, c'est la campagne pour 2021. Qu'est-ce qui va se passer en 2021 ? Nous allons avoir 56 places spécifiques en plus qui restaient sur notre Plan de 2020/2021, 82 places supplémentaires pour le service d'accueil SAM. Je vous rappelle que nous avons prévu 120 places et toujours les mesures d'AEMO, avec nouvelle extension par rapport à 2020, de 370 mesures supplémentaires. Tout cela a bien sûr été aussi permis, renforcé, avec la contractualisation avec ce que l'on appelle le plan Taquet pour les MECS et la partie enfance. Donc, 350 nouvelles mesures d'extension d'AEMO, création de 15 places en Centre Parental, ouverture de 12 places de MECS adossées à un SESSAAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile), la création d'un Service d'Accueil d'Urgence pour fratries, et la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire pour les familles et les Assistantes Familiales. Tous ces nouveaux dispositifs s'inscrivent dans le plan de contractualisation que l'on vous a présenté au mois de novembre si mes souvenirs sont bons.

Voilà ce qu'il va se passer pour le secteur enfance et pour tous les établissements médico-sociaux que nous allons accompagner, comme le rappelait Philippe, de façon précise et sous forme de conseils plutôt que sous forme d'audit. Je vais donner la parole à Madame IVANDEKICS, pour les personnes handicapées et je pourrai répondre à vos questions si vous en avez.

Madame IVANDEKICS

Bonjour à tous.

Pour ma partie, pour rappel, nous avons 56 établissements sur le secteur personnes handicapées gérés sur 15 organismes qui relèvent à 87 % du secteur associatif. 40 places du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) avaient été ouvertes par l'association John Bost Fondation en 2019. De plus, en août 2020, 23 des 47 places du Foyer La Ferme du Château à Menucourt gérée par l'association Cap'Devant ont été médicalisées. Sans oublier le Foyer de Vie la Porte Ouverte, géré par la Fondation John Bost, qui a ouvert ses portes en octobre 2020 malgré la crise sanitaire, que nous avons visité avec Madame la Présidente sur la fin du chantier. Ce Foyer de Vie est construit à Menucourt, il offre une capacité de 45 places dont la moitié est dédiée à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. Par ailleurs, le projet d'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire de personnes autistes en partenariat avec l'entreprise SERVAIR et porté par HEVEA, malheureusement en raison de la crise sanitaire, il a été mis fin à ce projet. Pour rappel, quatre gestionnaires ont été en mesure de signer des CPOM en 2020, pour de nouveau rappeler que, malgré la crise sanitaire, les Services ont pu avancer sur l'ensemble des dossiers sur mon secteur.

Je vous laisse observer cette slide. Dans l'ensemble, grâce au dialogue et de la gestion constante avec nos centres, nos associations gestionnaires et avec le Département, la hausse d'activité entre 2019 et 2020 est de 1 %, ce qui a permis de couvrir l'évolution des charges brutes. Le coût moyen augmente de 0,88 par rapport à celui de 2019. Les mesures nouvelles expliquent principalement l'évolution de ces dépenses à la hausse.

Pour rappel, depuis 2013, on est assez innovant sur le domaine, puisqu'au niveau du Val d'Oise, l'accueil familial compte, depuis le 31 octobre 2020, 18 accueillants agréés pour le potentiel d'accueil de 36 places, et 15 accueillants sont actifs proposant 32 places. Je voulais souligner que l'on est souvent interpellé sur ce sujet, puisque le Val d'Oise a été encore innovant sur ce secteur handicapés et âgés en proposant une autre façon d'accueillir nos personnes en situation handicap.

Voilà, Madame la Présidente, et je voulais remercier tous les Services et continuer cette dynamique dans l'intérêt de nos usagers Valdoisiens.

Monsieur METEZEAU

Je vais présenter maintenant ce qui concerne spécifiquement les personnes âgées. Je vous rappelle qu'il y a 134 établissements qui hébergent des personnes âgées dans le Val d'Oise, que 28 % sont issus et gérés par le secteur associatif, 50 % dépendent du secteur privé commercial et 22 % sont gérés dans le secteur public.

Ces établissements qui accueillent les personnes âgées sont, pour 73 d'entre eux des EHPAD - c'est ceux que nous connaissons le mieux -, 18 pratiquent des accueils de jour, 6 sont des Unités de Soins de Longue Durée, 35 sont des Résidences Autonomie pour des personnes qui sont beaucoup moins dépendantes, et enfin - c'est un peu une exception qui confirme la règle - un EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) qui a un statut un peu spécial, situé à Bessancourt, mais qui vraisemblablement sera regroupé avec un EHPAD dans les temps qui viennent.

C'est l'occasion aussi de vous donner le chiffre auquel nous attachons beaucoup d'importance chaque année, le GIR moyen pondéré. En langage compréhensible par tout le monde, c'est un facteur qui mesure le niveau de dépendance des personnes accueillies. Ce GIR moyen pondéré est en augmentation depuis plusieurs années, cela traduit le fait que les personnes qui entrent en EHPAD sont de plus en plus dépendantes puisqu'elles y entrent le plus tard possible, souhaitant rester à leur domicile le plus longtemps possible, ce qui est bien normal. Ce GIR moyen pondéré se situe à 747 dans notre Département, il est à 736 au niveau régional, à 729 au niveau national. Vous voyez que l'on accueille des personnes plutôt plus dépendantes que la moyenne dans nos établissements. Entre 2020 et 2021, ce chiffre ne devrait pas être amené à augmenter mais à se stabiliser à ce même niveau.

Pour un certain nombre de données, il faut attendre l'analyse des comptes administratifs 2020 des structures, pour faire un bilan économique et tirer les véritables conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19. Il est vrai que nos Services ont cette année fait preuve de tolérance ou de souplesse puisque les établissements ont été accaparés, hélas, par beaucoup d'autres contraintes, et ont peut-être laissé un peu le temps passer avant d'arrêter leurs comptes administratifs et de les adopter. On a néanmoins un certain nombre de données.

Nous avons aussi, à la demande de l'ARS, arrêté les négociations des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens). L'établissement d'un CPOM est très important, c'est le fruit d'un dialogue principalement entre nos Services et chacun des établissements, mais là encore, on a dû cesser les négociations menant à des CPOM dans la dernière période, pour les raisons que vous savez.

De même qu'un certain nombre d'actions qui avaient été prévues n'ont pas pu avoir lieu - il n'y a, par exemple, eu aucun appel à projet engagé pour la création d'un EHPAD à Sarcelles qui est pourtant toujours d'actualité - un certain nombre de travaux qui devaient être menés ne l'ont pas été. Il y a néanmoins des arrêtés qui ont pu être signés conjointement par le Département et par l'ARS pour délocaliser les 104 places de l'EHPAD Les Tilleuls, qui était géré par la Croix Rouge à Eaubonne, et qui va migrer vers un nouveau site en cours de construction, qui est pratiquement fini, à Argenteuil.

Pour les perspectives 2021, comme je vous l'ai dit, elles sont établies sur le fait que le niveau de dépendance moyen ne devrait pas bouger par rapport à 2020. Nous reprenons l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt qui fait apparaître - et nous allons traiter ces sujets au cours de l'année 2021 :

- l'identification de la nécessité d'un EHPAD territorial au Nord-Est du Val d'Oise ;

- la création d'un accueil de jour et d'une plateforme de répit adossée à destination de personnes âgées qui s'implanterait plutôt dans des petites communes rurales, qui en sont bien dépourvues ;

- la création d'un hébergement temporaire expérimental pour favoriser les sorties de l'hôpital puisque l'on sait qu'entre le moment où une personne sort de l'hôpital et le moment où son état de santé lui permet de regagner son domicile, il peut y avoir besoin de l'accompagner dans une période un peu difficile, limitée dans le temps à un mois maximum, mais permettre, donc, un meilleur retour dans de meilleures conditions à son domicile quand ce retour sera possible ;

- enfin, nous pensons créer un Service polyvalent d'aide et de Soins à Domicile. Pour simplifier, je dirais que c'est un service qui est appelé à renforcer les capacités qui sont actuellement exercées par des Services de Soins Infirmiers A Domicile, et là encore en privilégiant les zones rurales qui en sont dépourvues.

Dans les projets 2021, un projet important, intéressant et innovant est la création d'un Village Vacances Répit Familles pour que les personnes âgées ou des personnes en situation de handicap puissent être accueillies en même temps que l'aidant qui les accompagne habituellement dans un même lieu et que l'aidant puisse pendant cette période bénéficier d'un répit et d'un accompagnement qui soit, par exemple, à vocation touristique, pour lui permettre de "souffler" un peu comme on le dit souvent assez familièrement.

Deux compléments d'ouverture supplémentaires sont prévus, d'abord 11 lits supplémentaires au sein de l'EHPAD Les jardins d'Iroise qui se trouve à Saint-Gratien, et puis, comme je le disais tout à l'heure, l'ouverture d'un EHPAD de 104 lits à Argensteuil qui sera géré par la Croix Rouge.

En ce qui concerne les SAAD, il y en a 134 dans notre Département, depuis le 1^{er} janvier 2020 on a réceptionné 11 dossiers de demandes de créations de nouveaux SAAD, 3 ont été conclus positivement, et donc se sont traduits par l'agrément de ces nouveaux services supplémentaires, 4 dossiers ont reçu des avis négatifs et 4 sont encore en cours d'instruction. On attache beaucoup d'importance - évidemment lorsque c'est nécessaire - à ce que de nouveaux SAAD puissent voir le jour dans notre Département, mais il y a évidemment un certain nombre de conditions à remplir qui sont, il faut bien le dire, assez importantes et auxquelles on ne peut pas se soustraire. Il y a eu, d'ailleurs, 2 retraits d'agrément prononcés concernant des SAAD, la raison étant que les services en question ne travaillaient plus, n'avaient plus de personnes accompagnées sur le Département du Val d'Oise.

On a pu également - et cela a fait l'objet de délibérations que nous avons déjà votées donc je ne vais pas détailler - assez fortement revaloriser des tarifs qui peuvent s'appliquer, par exemple, les jours fériés ou lorsque la visite à une personne à son domicile exige beaucoup de transports ou sur des interventions plus complexes lorsque les personnes - souvent des personnes handicapées - ont besoin de soins lourds, d'accompagnements lourds, et donc une rémunération supplémentaire pour le service qui le fait.

Cela concourt évidemment aussi au fait de revaloriser l'intérêt de ces métiers : je signalais en introduction que les établissements ont du mal à recruter, et je crois que la période que nous vivons actuellement a montré combien il était nécessaire d'avoir des personnes assez nombreuses et évidemment, compétentes et convenablement formées pour exercer toutes ces tâches difficiles.

Pour faire une conclusion un peu générale, je dirais, sans revenir dans leur détail, que nous comptons favoriser la mise en place de mesures innovantes concernant ces établissements, principalement la formation du personnel, la bientraitance, la performance en gériatrie, la télémédecine - je l'ai signalée -, et puis des formations plus spécifiques, par exemple l'hygiène bucco-dentaire qui apparaît très importante pour les personnes considérées. D'autre part, dans l'innovation, une attention particulière concernant les personnes handicapées vieillissantes. C'était un sujet que nous ne devions pas traiter les années passées ou il y a plusieurs années maintenant mais, fort heureusement, des personnes en situation de handicap vieillissent, vivent plus longtemps. Il faut s'en réjouir mais il faut aussi assumer les conséquences de cette vie qui augmente en années.

Enfin, sur le secteur enfance, mais Michèle BERTHY y a fait allusion, on attachera beaucoup d'importance aussi à l'apprentissage et à la formation, à la remédiation scolaire, au soutien à la parentalité, et, là encore, à l'attractivité des métiers, je crois que c'est général sur tous ces métiers du social.

Il y a eu, Madame la Présidente, un avis favorable à l'unanimité de la 3^{ème} Commission sur ce rapport.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe et merci à tous les trois. Je donne la parole à Madame METREF.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues. Vous ne serez pas surpris que nous soyons une nouvelle fois en désaccord avec vos propositions sur l'évolution des dépenses des ESSMS de notre Département. Nous dénonçons chaque année depuis le début de ce mandat les évolutions négatives des dépenses de ces établissements et services. Je vous rappelle que l'essentiel de leurs dépenses sont des dépenses de personnel qui évoluent chaque année, peu, mais qui évoluent quand même. En baissant année après année le financement départemental, vous fragilisez un peu plus ces structures et détériorez les capacités ou la qualité de l'accueil.

En 2020, hors mesures nouvelles, la dotation aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux a reculé de 1,4 %, soit plus de 4 M€, alors que vous avez fait voter l'Assemblée départementale pour un taux d'évolution à 0 %. Comme chaque année, le financement de ces structures est à la baisse hors mesures nouvelles. Pour 2021, vous nous proposez de continuer dans cette fausse stabilité des dépenses, alors même que nous savons, et vous l'indiquez, que les SAAD seront impactés fortement par les suites du Grenelle de la Santé.

Vous nous proposez même, je cite, de "décider de la fixation d'un taux moyen d'évolution des charges de personnel des SAAD tarifés pour couvrir l'augmentation de la valeur de points de la Convention Collective de la Branche à domicile". Vous nous proposez donc de fixer un taux moyen d'évolution inconnu. Nous n'avons pas encore toutes les informations, mais comme vous savez déjà qu'il sera insuffisant, et dans le cadre d'une enveloppe globale sans évolution, vous prévoyez d'aider, et je cite à nouveau "les ESSMS les plus en difficulté".

Je crois que chacun de nous peut constater que les 3,1 M€ que vous avez inscrits en dépenses nouvelles, que je veux mettre en perspective avec les plus de 4 M€ d'économies en 2020 sur ces mêmes structures, ne suffiront pas à financer ce que vous prévoyez : en premier lieu, les ESSMS les plus en difficulté - on pense aux SAAD et aux conséquences budgétaires des revalorisations salariales post-Grenelle -, en second lieu, les ESSMS devant faire face à un déficit important lié à la COVID 19 - notamment les SAAD, qui ont perdu de l'activité du fait des confinements - et les EHPAD bien entendu. Enfin, en troisième lieu dirais-je - dans la mesure où ce sera avec les crédits qui restent - les mesures nouvelles que vous nous proposez pour 2021 et qui, pour beaucoup, sont intéressantes comme l'augmentation des places d'AEMO, les millions du Plan enfance que nous avons adopté récemment ou l'extension et la création de places pour les personnes en situation de handicap.

Je sais que chaque année vous contestez notre analyse qui dénonce une réduction des moyens pour les personnes âgées, en situation de handicap et pour les enfants en danger. Pour avoir une vision plus juste, nous avons comparé les dépenses de la campagne 2017, la première comparable, et celle du rapport que nous examinons aujourd'hui. On y trouve des enseignements qui démontrent votre politique de désengagement. Entre 2017 et 2021, et malgré les mesures nouvelles décidées chaque année, la dépense départementale a baissé de 6,8 %, soit 22 M€. Entre 2017 et 2020, le nombre de places pour les personnes en situation de handicap occupées par des Valdoisiens a baissé de 12,5 % alors que vous avez-vous-même réaffirmé le manque de places lors du bilan à mi-parcours du schéma handicap. Entre 2017 et 2021, on constate une baisse de 26 % des dépenses d'hébergement et de 0,5 % des dépenses de dépendance pour les personnes âgées. Ce ne sont pas que des chiffres. Dans les domaines où l'essentiel de la dépense est généré par la masse salariale, faire des économies, c'est réduire le nombre de solutions pour les personnes âgées, en situation de handicap ou les enfants en danger, c'est dégrader les conditions d'accueil de ces personnes que nous avons la mission de prendre en charge, c'est dégrader les conditions de travail des personnels.

Donc, Madame la Présidente, chers collègues, comme chaque année nous voterons contre cette politique exclusivement budgétaire qui ne prend pas en compte l'intérêt des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants en danger.

Madame CAVECCHI

Merci à vous. Philippe METEZEAU a la parole pour répondre.

Monsieur METEZEAU

Merci à Madame METREF de son commentaire.

Elle commençait par dire que l'on ne serait sans doute pas surpris qu'elle exprime un désaccord total avec les mesures que nous proposons. Si, permettez-moi d'être surpris, parce que ce n'était pas ce que j'avais cru déceler lorsque nous avons eu des échanges - d'ailleurs tout à fait intéressants et complets - en 3^{ème} Commission. On a le droit d'avoir une appréciation différente qui apparaît en quelques jours. Simplement, si je suis surpris aussi, c'est que j'ai l'impression que votre présentation était sans doute préparée avant que nous fassions, mes collègues et moi, la présentation du rapport. Quand vous dites qu'il y a une évolution négative des dépenses, alors que l'on a parlé de +1 %, vous pouvez dire que ce n'est pas suffisant, à la limite on pourrait l'entendre, mais on ne peut pas dire que c'est négatif : quand cela commence par +, c'est plutôt positif. L'année dernière, il en était de même, vous le savez : c'était aussi positif, un peu moins que cette année mais positif tout de même. Vous restez dans votre schéma de raisonnement qui n'est pas exact et qui dit qu'il y a une évolution négative. Effectivement, je rappelle que là nous sommes dans des moyennes, c'est-à-dire qu'il y a des établissements qui ont reçu et qui vont recevoir beaucoup plus qu'une augmentation de 1 % parce qu'ils mettent des mesures innovantes en marche, et il y en a d'autres qui ne vont pas en bénéficier, simplement parce qu'ils n'innovent pas assez, ou ne vont pas suffisamment dans le sens qui est souhaité. Ces mesures nouvelles, oui, elles seront bien financées. C'est vite dit mais quand on parle de télé-médecine - ce n'est qu'exemple parmi d'autres -, il y a derrière beaucoup de choses à faire et je pense que l'on ne peut pas passer sous silence toute cette innovation. D'ailleurs, j'ai aussi été frappé en entendant mes deux collègues, chacune sur leur secteur - elles pourront peut-être compléter si elles le souhaitent - faire preuve, justement, de méthodes innovantes et vraiment de grands pas en avant.

J'ai souvent le sentiment en vous entendant, et je l'ai encore plus ce matin, que finalement, vous regardez les budgets. Vous ne nous dites pas "voilà ce que vous ne faites pas assez, voilà telle mesure qu'il faudrait mettre en œuvre, voilà tel équipement qu'il faudrait construire", vous nous dites "vous ne dépensez pas assez", donc on est aussi en droit d'attendre de votre part des propositions et non pas un œil purement comptable. Autant certains moments il faut faire de la comptabilité et il ne faut parler que finances, autant à d'autres moments, il est nécessaire, évidemment de parler de finances, mais il faut aussi montrer à quoi nous souhaitons attribuer ces dépenses supplémentaires.

Pardon de le dire un peu sèchement, mais je suis quand même un peu gêné de vous avoir entendu dire que l'on ne tenait pas compte de ce qui avait été décidé au Ségur. On ne dit plus Grenelle, mais c'est un peu le même état d'esprit. J'ai dit exactement le contraire, d'abord, que le Ségur n'avait pas prévu de traiter du cas des établissements sociaux et médico-sociaux mais seulement du sanitaire - donc on ne peut pas en tenir compte puisqu'il n'en était pas question - et que nous avons bien compris que, vraisemblablement, les établissements sociaux et médico-sociaux et leur personnel allaient demander à bénéficier d'un certain nombre de mesures qui ont été décidées au Ségur pour d'autres catégories de personnel, que nous nous y préparions, et que nous

répondrions, effectivement, aux obligations qui seraient celles des établissements sociaux et médico-sociaux.

Pourquoi fait-on des CPOM ? C'est simplement parce qu'il faut être au plus près de chaque établissement et que tous les établissements ne fonctionnent pas de la même façon. Et là encore, pardonnez-moi, je le dis amicalement mais je le dis fermement, vous êtes dans l'erreur : vous avez parlé de Conventions Collectives qui pourraient être différentes selon les établissements, mais nous en tenons compte, en tout cas dans le cadre des personnes âgées et des EHPAD que je connais un petit peu mieux que les autres types d'établissement. C'est effectivement un des points de négociation, on sait très bien que cela fait partie d'un certain nombre d'obligations des EHPAD, et nous ne les laisserons pas tomber. Donc, encore une fois, et je vais m'arrêter là parce que je ne pense pas que ce soit nécessaire d'entrer dans tous les détails, vous faites une analyse qui est hors-sol, en tout cas qui est hors le rapport qui vous a été présenté.

Et pour terminer, je voudrais dire que l'on ne peut pas juger, comme vous semblez le faire, de la politique du Département vis-à-vis de l'enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées simplement en regardant ses budgets. Si vous voulez - vous le faites et vous êtes tout à fait dans votre droit - juger de la politique du Département, c'est au moment où l'on vote le Schéma d'Orientation des personnes âgées, de l'enfance, des personnes handicapées, là il y a l'ensemble des mesures. Tout ce qui concerne les personnes fragiles dont nous venons de parler ne figure pas dans ce budget. Je vais vous citer un point parmi beaucoup d'autres, ce que donne la Conférence des financeurs pour améliorer la situation des personnes à leur domicile, dans les EHPAD ou bien dans les Résidences Autonomie. Il n'y a pas un euro qui figure dans le budget que nous venons de vous présenter là, puisque là nous ne parlons que des charges du Département stricto sensu. Je trouve donc que votre jugement est sévère, cela vous en avez tout à fait le droit, mais il repose sur des bases qui sont en très grande partie inexactes.

Voilà ce que je voulais dire d'une façon générale, mais je pense que mes collègues vont peut-être apporter quelques précisions.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Je donne la parole à Madame METREF.

Madame METREF

Je voulais juste préciser à Monsieur METEZEAU que contrairement à la 3^{ème} Commission, contrairement au FSL où j'avais donné mon avis, sur cette délibération-là, je n'avais exprimé aucun avis puisque nous n'avions pas délibéré avec le groupe sur ce positionnement-là, tout simplement.

Et au sein de la 3^{ème} Commission, il m'avait semblé entendre un taux de - 0,5 % lors des débats et échanges, mais si je me suis trompée, je m'en excuse, et j'ai peut-être mal compris les débats. Voilà les explications par rapport à vos propos, Monsieur METEZEAU.

Monsieur SABOURET

J'ai écouté attentivement à la fois la présentation, les explications et les échanges qui viennent d'avoir lieu. Je regrette quand même un petit peu la condescendance avec laquelle, finalement, nos remarques sont traitées. Nous sommes en désaccord pas parce que l'on est bête et que l'on regarde juste les budgets, mais parce qu'il y a une divergence stratégique sur la manière de traiter - depuis plusieurs années d'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui - les établissements sociaux et médico-sociaux dans le Département. Je me concentre dans mon propos sur ce que je connais le mieux, en tant qu'ancien Directeur d'hôpital.

Je me rappelle des contraintes qui existaient quand j'exerçais professionnellement - cela commence à remonter un peu - mais qui existent toujours et qui se sont plutôt renforcées dans le secteur des personnes âgées. On le sait, cela a été rappelé, le GIR moyen augmente, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on entre dans les établissements, dans les EHPAD, non pas au 3^{ème} âge mais au 4^{ème} voire si cela existe au 5^{ème} âge. La vérité est que le profil des populations qui entrent dans les EHPAD aujourd'hui n'est pas du tout le profil que l'on avait il y a 20 ou 25 ans.

Deuxième chose : la stratégie qui a été mise en œuvre dans le Département. Il faut quand même regarder, on a eu un taux d'évolution, cela a été rappelé, de - 0,5 en 2017, de 0 sur 3 années de suite. Donc, en réalité, quelle a été la manière dont il a fallu fonctionner dans les établissements ? Il faut fonctionner en réduisant la voilure sur le fonctionnement, et les économies souvent on les fait une fois, quand vous restructurez vous faites l'économie une fois, mais ce ne sont pas des économies pérennes. Pendant ce temps-là, vous avez le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui s'applique dans les établissements - on le connaît dans nos collectivités territoriales, il s'applique de la même manière dans les établissements -, vous avez l'inflation qui existe également, même si elle est plus modérée. Aujourd'hui, vous avez donc un taux d'évolution des charges qui est tout de même au-dessus de 0.

J'ai regardé un peu ce qui se faisait dans d'autres Départements. Dans d'autres départements, les taux d'évolution ne restent pas à 0 pendant une durée extrêmement longue. J'ai regardé également les chiffres qui ont été donnés par l'Association des Directeurs des établissements privés. En 2018, par exemple, on était à 0, le taux d'évolution était à 1 en moyenne nationale. En 2019, c'était pareil. En 2020, il avait un peu baissé, on était à 0, il était à 0,46 quasiment à 0,5. On est constamment en-dessous. Cette stratégie a tout de même une conséquence. On pourrait comprendre si l'on était, éventuellement, dans des établissements où l'on perdait de la population : on garde un même budget, et finalement on a de moins en moins de services à rendre. Mais en plus, ce n'est pas le cas. Donc l'augmentation des budgets sert essentiellement à répondre aux besoins supplémentaires, mais sur le fonctionnement courant, on a exactement la stratégie que l'on a reprochée au Gouvernement actuel et probablement même aux Gouvernements successifs, vis-à-vis de l'hôpital, c'est-à-dire cette logique du rabot. On rabote, on rabote et à un moment donné, quand on se retrouve avec une crise qui surgit, on a tellement raboté que l'on se trouve dans l'incapacité de répondre à la crise. C'est précisément ce qu'il s'est passé lors de la première phase du Coronavirus, et c'est ce que nous ont dit à peu près tous les personnels hospitaliers.

Nous, on tire la sonnette d'alarme sur cette stratégie qui est menée et qui ne se dément pas cette année. Effectivement, il y a une enveloppe supplémentaire de 3 M€ qui est prévue, mais c'est une enveloppe "prudentielle", puisque tout le monde sait bien que l'on ne va pas pouvoir ne pas répondre aux demandes des personnels suite à la crise que l'on a vécue et que l'on est toujours en train de vivre. En réalité, ce rebasage de 3 M€ - je pense qu'il faudra le considérer comme un rebasage dans les années qui viennent - sera absolument indispensable. Je pense donc que le vrai sujet entre nous est un sujet stratégique. Si nous étions dans un Département qui perdait de la population, qui avait de moins en moins de personnes âgées à accueillir dans les EHPAD, et d'une manière générale de moins en moins de personnes à accueillir dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pourquoi pas baisser les budgets, ce serait pertinent. Mais ce n'est pas le cas, notre Département gagne de la population, a des besoins supplémentaires et donc cette stratégie, pour nous, ne répond pas aux besoins des Valdoisiens.

Je m'associe tout à fait aux propos qui ont été tenus par Nadia METREF. De plus, ces propos-là présentaient l'avantage de nous présenter une perspective pluriannuelle. Effectivement, la stratégie pluriannuelle qui est menée, qui est une stratégie de rabot, est potentiellement extrêmement dangereuse pour notre territoire.

Madame CAVECCHI

Madame BERTHY a la parole, puis Philippe METEZEAU pour conclure.

Madame BERTHY

Pour répondre à Madame METREF, à Monsieur SABOURET et à la minorité dans sa globalité, franchement je rejoins les propos de Philippe. Il est vrai que les Commissions sont là pour travailler ensemble et je rejoins l'analyse qui a été faite par Philippe. Madame METREF, je suis désolée, lors de nos échanges en 3^{ème} Commission. Sur le sujet, jamais on n'a abordé une baisse de 0,5 puisqu'au contraire nous étions contents d'annoncer une hausse de 1 %. C'est la première chose

Deuxième chose, Monsieur SABOURET, vous dites que l'on rabote mais on ne rabote pas, on a arrêté de raboter, puisque l'année dernière on avait + 0,5 % et cette année on a + 1%. Donc, vous ne pouvez pas dire que l'on continue à raboter. Alors, évidemment, on n'y arrivera pas. Comme toujours, et on l'a bien vu lors des échanges que l'on a eus sur les sujets concernant les problèmes budgétaires, vous savez très bien que suite à la raréfaction de l'argent public, il faut bien que nous aussi on prenne en compte et que l'on fasse prendre en compte aux établissements la nécessité de travailler mieux en dépensant moins. C'est justement ce qui a été fait et c'est ce qui a permis de faire des économies au niveau de ces établissements. D'ailleurs, on les remercie de la qualité du travail qu'ils ont fait puisqu'ils ont su s'adapter à ces contraintes, et justement accueillir de meilleure façon le personnel, les usagers qui augmentent en nombre, que ce soit aussi bien en personnes âgées qu'en enfants, et surtout - on ne va pas rappeler le débat sur les MNA - l'explosion de l'accueil des MNA en Val d'Oise. Il a bien fallu y faire face, et non seulement nous avons fait face, mais nous l'avons fait avec un accueil de qualité. C'est quand même important de le dire.

Vous dites que sur la stratégie on n'est pas d'accord, peut-être, mais, je suis désolée, il n'y a pas de baisse budgétaire au moins depuis deux ans. C'est cela qui est important. Et de toute façon, on accompagne systématiquement les établissements quand il y a des besoins exceptionnels comme la crise de Covid. On a su répondre présents, et bien sûr que s'il y a aussi, en 2021, des conséquences budgétaires pour cette crise Covid, on saura aussi répondre présents. Il faut donc relativiser les choses et les remettre à leur place.

Voilà ce que je voulais ajouter. Merci Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame BERTHY. Monsieur METEZEAU a la parole.

Monsieur METEZEAU

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je vais répondre sur deux points à ce qu'indiquait notre collègue Cédric SABOURET. D'abord, puisqu'il souhaite comparer la situation du Val d'Oise à d'autres Départements - ce qui est effectivement toujours quelque chose d'intéressant -, je l'invite aussi à regarder les coûts qui peuvent être différents et la situation des établissements qui se trouvent, par exemple dans certaines villes de Province et ceux qui se trouvent dans le Val d'Oise. Il faut se méfier un peu des comparaisons. Et puisque nous voulons en faire, j'attire son attention sur les SAAD, sur les revalorisations que nous avons fait récemment des tarifs qui sont appliqués. Vous pourrez constater que la participation du Conseil départemental du Val d'Oise est l'une des plus fortes, et je crois peut-être même la plus forte, en Ile-de-France c'est sûr, et peut-être même sur la France entière, j'avoue que je n'ai pas vérifié. Donc, quand on compare, comparons ce qui peut être mis à notre crédit et ce que peut-être vous souhaitez aussi mettre à notre débit.

Et puis, la deuxième chose que je voudrais dire, je crois qu'il faudrait la graver dans le marbre, parce que je n'ai sans doute pas été assez persuasif. Quand j'entends à l'appui de votre argumentation, Monsieur SABOURET, pour justifier une augmentation de budget que dans notre Département, les années à venir font que nous allons être amenés à accueillir de plus en plus de personnes dans nos établissements, que ce soit des personnes âgées ou des personnes handicapées, vous avez mille fois raison. Et c'est pourquoi j'ai dit, mais sans doute pas avec assez de force, que le budget maintenu sans augmentation, c'était "toutes choses égales par ailleurs". Il est bien évident que si un établissement accueille plus de personnes en 2021 qu'en 2020, je vais être très simple, s'il accueille - bien sûr ce ne sera pas le cas de tels bouleversements - demain 50 % de personnes en plus, son budget augmenterait de 50 %. Donc ne tirez pas argument du fait que nous serons amenés dans les années à venir, et peut-être dès 2021, à accueillir davantage de personnes pour justifier une augmentation de budget. Cette augmentation de budget aura bien lieu, elle est bien prévue, et elle sera faite.

Vous pouvez avoir des arguments pour vous opposer à la politique que nous menons, mais n'utilisez pas celui-là, parce qu'il n'a aucune réalité, il ne répond pas du tout à nos intentions, ni à ce que vous allez voter ou pas ce matin. Je voulais quand même préciser les choses et que l'on n'argumente pas sur des questions qui peut-être permettent de simplifier les choses mais quand on simplifie les choses en donnant des informations inexactes, c'est quand même difficile à accepter.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Absolument d'accord avec toi. Le tarif, c'est le tarif, et le nombre de personnes c'est autre chose, le volume est donc différent du tarif. Et quand il y aura du volume, évidemment on fera le nécessaire pour que les gens soient tous dans la bonne situation.

La deuxième chose que je voulais ajouter, c'est qu'à ma connaissance, sur les 134 SAAD que l'on a dans le Département, on n'en a que deux qui sont tarifés, les autres ne sont pas tarifés, donc c'est hors de question. Je n'insiste pas plus, je pense que vous avez été complets tous les deux.

Si vous le voulez bien, je passe au vote.

Bien entendu suite à ces échanges, le vote est favorable à la majorité, l'opposition a voté contre.

Adoption à la majorité

Merci à tous, délibération suivante, je vais redonner la parole à Philippe METEZEAU.

Rapport n° 3-02 Mesures d'adaptation du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Monsieur METEZEAU

Merci Madame la Présidente.

Je ne vais pas réexpliquer ce qu'est le FSL (Fonds de Solidarité Logement) puisque je crois qu'il est assez bien connu de tous nos collègues. Je rappellerai tout de même que son budget est de 6 M€ par an et que deux tiers de ce budget est financé par le Conseil départemental, les autres financeurs étant les bailleurs sociaux, un certain nombre de villes, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les fournisseurs d'énergie principalement. Le FSL a vocation à aider une population fragile, en situation précaire, pour faciliter son entrée dans un logement, souvent un logement social, pour faire face aux impayés de loyer, pour aider les accédants en difficulté, et enfin, pour l'aide aux impayés d'énergie.

Les modifications que nous vous proposons sont dues au fait que nous constatons que le nombre de demandes a été légèrement en baisse sur la période qui vient de s'écouler, bien que l'on ait traité en année pleine à peu près 10 000 dossiers et que 8 000 aient reçu une réponse positive. Evidemment, nous n'interprétons pas le fait qu'il y ait moins de demandes comme, malheureusement, le constat optimiste que nous pourrions faire, que finalement il y a moins de demandes parce qu'il y a moins de besoins.

Certainement que la période Covid que nous venons de passer a compliqué un peu les démarches administratives, et même si les Services Sociaux ont continué à travailler - et même quelquefois à travailler beaucoup plus qu'en dehors de la crise -, cela n'a pas facilité l'application des mesures FSL pour un certain nombre de personnes.

L'autre constat qui a été fait par les Commissions d'attribution de ces aides, c'est qu'il y avait quelques effets que nous allons appeler des effets pervers, c'est-à-dire quelquefois des effets limites pour des sommes ou bien des petits blocages que l'on n'avait pas forcément vus dans le règlement et qu'il convenait de lever.

Les mesures que nous vous proposons de prendre, d'abord, c'est pour le soutien à l'entrée dans le logement. Dans le règlement intérieur tel qu'il était jusqu'à maintenant, il était prévu que l'on pouvait aider le premier mois d'une personne qui venait d'accéder à un logement social, simplement parce que le premier mois, il y a beaucoup de dépenses : il y a bien sûr le loyer à payer, et quelquefois il y a le loyer de l'appartement que l'on quitte, les choses se chevauchent, et donc il y a deux loyers à payer, de plus, à l'arrivée dans un nouveau logement, ce sont des abonnements, des assurances, un déménagement... Il y a un certain nombre de dépenses qui, logiquement, ne se reproduiront plus, mais qui faisaient que, dès le premier mois, et pour ce premier mois, certaines personnes étaient en difficulté pour payer leur loyer, ce qui était tout de même fort regrettable. On avait donc prévu une aide pour les personnes qui se trouvaient dans cette situation qui étaient au RSA. Nous avons décidé, bien sûr, de la maintenir pour les personnes au RSA, mais de l'étendre à toute personne qui, à revenu "valable" je dirais, entre dans les conditions fixées, à toute personne qui se trouverait en difficulté, avec un reste à vivre - comme nous le disons - inférieur même aux personnes qui touchent le RSA. Il n'y avait pas de raison de les exclure. C'est la première modification que nous vous proposons.

D'autre part, pour l'aide aux impayés de loyer, nous avions prévu, dans le règlement précédent que telle mesure pouvait être appliquée pour une personne donnée tous les deux ans. Là il y avait un petit effet pervers, c'est qu'effectivement, certains travailleurs sociaux disaient "on est dans l'obligation de dire : puisque l'on n'a droit qu'à faire une demande tous les deux ans, on va attendre deux ans. La situation aura empiré pendant deux ans, et puisque l'on n'a droit qu'une fois tous les deux ans, ne faisons pas une demande trop souvent si je puis dire, ou prématurément, attendons". Du coup, la situation s'aggravait, ce qui n'est évidemment pas une bonne chose. On a donc vu qu'avec un coût de participation supportable par la trésorerie du FSL, on pouvait ramener à une mesure tous les ans. Bien entendu, ce n'est pas automatique, il y a un certain nombre de conditions à remplir sur les revenus. C'est la souplesse que nous souhaitons apporter.

Pour l'aide aux accédants en difficulté, nous vous proposons une augmentation du plafond. L'aide était plafonnée à 7 500 €, on a vu qu'en la modifiant et en portant ce plafond à 9 000 € on allait pouvoir répondre à un certain nombre de situations qui malheureusement y échappaient. C'est un peu l'effet frontière, l'effet limite entre deux chiffres, quelquefois on est juste au-dessus du plafond et du coup on ne peut pas en bénéficier. On propose d'augmenter ce point-là.

Je reviens un peu en arrière sur l'aide aux impayés de loyers. On a quand même une inquiétude très forte, puisque l'un des bailleurs (pour ne pas le citer, VOH que nous connaissons bien ici dans le Département) faisait état d'une augmentation voisine de 40 % des personnes en difficulté de loyer par rapport à la situation qui était observée l'année d'avant la crise Covid. On peut donc s'attendre à ce que tous les bailleurs fassent malheureusement le même constat, et il était donc important que l'on mette une aide supplémentaire pour l'aide aux impayés de loyers.

Enfin, l'aide aux impayés d'énergie : nous avons un plafond de 333 €, il passerait si vous êtes d'accord à 500 € et cela, quel que soit le mode de chauffage qui est utilisé, à condition évidemment que les personnes puissent justifier par facture leurs dépenses.

Enfin la dernière mesure d'assouplissement que nous vous proposons est d'augmenter l'évaluation par les Commissions de la situation financière des personnes et que le reste à vivre, une fois que toutes les dépenses obligatoires ont été acquittées - on entend par dépenses obligatoires celles qui ne sont pas compressibles, comme par exemple le paiement d'une assurance, on ne peut pas faire d'économies là-dessus - passerait à 450 € par mois. Ces plafonds n'avaient pas été revalorisés depuis une dizaine d'années, il nous paraissait donc aussi normal de le traiter.

Toutes ces mesures vont coûter un peu moins de 900 000 €. C'est une somme importante si on la rapporte au budget de 6 M€. C'est possible parce que depuis plusieurs années, vous le savez, nous le disons chaque année, on a eu une politique très prudente, ce qui nous a permis de dégager de la trésorerie. Le FSL n'a pas pour vocation d'avoir un trésor de guerre, bien entendu. Nous disions que nous allions pouvoir piocher dans cette trésorerie en cas d'une crise exceptionnelle. On pensait plutôt à un hiver rigoureux ou quelque chose comme cela, on n'avait pas prévu la Covid. S'il y a une période de crise avérée, c'est bien celle que nous vivons, et donc nous pouvons faire face à cette dépense inattendue que l'on vous propose, sans mettre en péril les finances du FSL. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la 3^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Madame METREF a la parole.

Madame METREF

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, à l'inverse du précédent rapport, je ne peux que me féliciter comme je l'avais d'ailleurs déjà fait en octobre 2018, puis plus récemment lors de la 3^{ème} Commission, de la prise en compte de la situation du nombre de Valdoisiennes et de Valdoisiens très affaiblis par les crises économiques et sociales découlant de la crise sanitaire. Les mesures que vous nous proposez nous paraissent aller dans la bonne direction.

Un point reste à éclaircir, en ce qui nous concerne, entre le rapport et la délibération. Le rapport indique que, je cite "ces adaptations ne visent pas à modifier durablement le règlement intérieur du FSL, déjà ajusté favorablement en octobre 2018, mais plutôt à autoriser l'utilisation des aides existantes de manière plus souple et sur une durée limitée à 1 an". La délibération indique que cette modification du règlement prendra effet dès aujourd'hui, ce qui est très bien, sans indiquer la date de fin. Nous comprenons que vous ne souhaitiez pas faire perdurer un règlement plus souple face à la crise lorsque celle-ci sera derrière nous. A l'inverse nous ne pensons pas malheureusement que cette crise soit derrière nous dans douze mois. Nous souhaitons donc être certains, comme semble l'indiquer la délibération - mais qui est pour ce point en contradiction apparente avec le rapport - que le règlement ne reviendra pas à son état antérieur sans que notre Assemblée soit interrogée sur cette modification. Notre groupe votera pour cette délibération.

Madame CAVECCHI

En vous écoutant, on a l'impression que l'on est incompetent. A chaque fois que l'on change le règlement intérieur, naturellement, on repasse devant l'Assemblée. Je vais redonner la parole à Monsieur METEZEAU.

Monsieur METEZEAU

Je crois qu'il faut être clair là-dessus. D'abord, je pense que c'est à cela que la Présidente faisait allusion : c'est un peu compliqué de toucher au règlement intérieur du FSL, et là, nous sommes même "limite" puisque l'on vote le 15 janvier une mesure applicable à partir du 15 janvier, nous l'espérons. Je ne vous le cache pas, et je le dis très simplement, il y a un certain nombre de dossiers que les Commissions d'attribution ont "sous le coude" en disant "on va attendre le 15 janvier" en pensant que le Comité départemental va bien donner son accord. On a dû aussi réunir en urgence le Comité de pilotage, la CAF, les fournisseurs d'énergie... pour - je ne dirais pas les mettre devant le fait accompli parce qu'ils auraient tout refusé - les précipiter un petit peu, et puis on a eu une consultation, je crois, informelle, de cette Instance, le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) qui doit aussi se prononcer. Donc là, on marche un peu sur des œufs. Autant dire les choses, entre notre volonté d'aller vite et d'aller fort et respecter malgré tout tous ceux qui doivent donner un avis - dont on pense qu'il sera positif, mais tant que les gens ne se sont pas prononcés on ne peut pas préjuger - c'est un peu compliqué. Pérennité, qu'est-ce que cela veut dire, pourquoi avons-nous parlé de cette clause d'un an ? C'est pour revenir devant vous dans un an. Où en serons-nous au niveau de la crise ? Je crois que personne ne pense que l'on en sera totalement sorti et que les conséquences, ne serait-ce que sociales, seront derrière nous. Elles se seront peut-être améliorées, elles se seront peut-être aggravées, mais je pense que c'est bon de pouvoir se donner rendez-vous dans un an. Il y a certainement des mesures sur lesquelles - et là je parle en mon nom personnel - il serait très difficile de revenir.

Je pense par exemple au reste à charge ; c'est clair qu'il serait difficile de revenir à la situation antérieure, mais on verra peut-être qu'il faut mettre une priorité davantage sur les impayés de loyer que sur les impayés d'énergie puisque là aussi, il y a d'autres formules qui sont proposées, qui se font jour pour faire face aux impayés d'énergie, des mesures mises en place par l'Etat, donc on peut être amené à ajuster les choses au mieux. Quand on dit que ces mesures sont prévues pour durer un an, cela ne veut pas dire que l'on y mettra fin dans un an, cela veut dire que l'on se fait une obligation de revenir devant l'Assemblée dans un an pour mettre à jour ces mesures. Dès maintenant, nous prévoyons ce rendez-vous, ce qui sera quand même plus facile à gérer que d'être dans cette urgence actuelle que nous vivons. Donc sans vouloir du tout vous forcer la main - puisque j'ai bien entendu qu'il y avait un accord sur ces mesures -, je pense pouvoir lever l'interrogation que vous aviez pour la pérennisation de ces mesures, en tout cas aller dans l'état d'esprit que vous avez traduit.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. C'est tout à fait cela. Si vous le voulez bien, nous passons au vote.

C'est une belle unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Maintenant nous passons à un sujet également très important autour de la préservation de l'environnement et de la rénovation énergétique des bâtiments des particuliers, avec un programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) qui nous a été proposé et auquel nous avons souhaité que le Conseil départemental, avec les agglomérations de son territoire, puisse participer pour apporter des services supplémentaires aux Valdoisiens. Je vais donner la parole à Alexandre PUEYO.

- 4 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE

Rapport n° 4-01 Approbation de la Convention départementale de déploiement du programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)" en Val d'Oise.

Monsieur PUEYO

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, le présent rapport SARE, qui fait suite à celui que nous avons voté en octobre, va valider le budget global que nous allons demander à l'Etat et aux Collectivités qui vont nous suivre. C'est un plan financier triennal prévisionnel sur trois ans, de 4 519 318 € toutes subventions des collectivités et des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) cumulées ensemble.

Le SARE, en un mot, est un service de conseil, d'accompagnement technique et financier pour les propriétaires et les copropriétaires, et aussi pour tous les responsables du petit tertiaire, commerçants et petites entreprises, sur leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements ou de leur activité économique.

Nous suivrons dans le SARE neuf intercommunalités et une commune : Vexin Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise, Vallée de l'Oise et Trois Forêts, Carnelle Pays-de-France, Cergy-Pontoise (y compris Maurecourt), Plaine Vallée Val Parisis, et la commune de Bezons par dérogation, mais dérogation nous le verrons qui risque de durer assez longtemps, qui nous a été accordée par la Préfecture du Val d'Oise. J'indique tout de suite que la ville d'Argenteuil partira elle avec la Métropole du Grand Paris, avec nos structures locales. De même, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France partira avec la Seine et Marne - vous savez cette communauté d'agglomération est sur les deux Départements - mais là aussi, avec les structures locales valdoisiennes.

Le SARE a un double objectif. D'abord, environnemental : vous le savez, les gaz à effet de serre sont un problème important sur le réchauffement climatique. Si nous voulons éviter de gagner les 2°C d'augmentation de la chaleur sur notre planète, il nous faut réduire les gaz à effet de serre. Or, dans le Val d'Oise, un tiers des gaz à effet de serre sont émis par des logements. Le second objectif est évidemment une politique d'amélioration de l'habitat qui est liée à ce programme. Dans notre Département, nous avons 269 000 propriétaires occupants, 269 000 foyers, la moitié ont des diagnostics de performance énergétique très faibles (E, F ou G). Ce sont des diagnostics qui, dans quelques années devront disparaître, et les G ne pourront plus être loués à partir de 2028. Ce qui fait que 6 à 7 %, voire 8 % des ménages valdoisiens sont aujourd'hui en situation de vulnérabilité énergétique, soit à peu près 30 000 ménages, et c'est à eux que nous allons, évidemment, prioritairement nous adresser. En qualité de porteur associé, en d'autres termes organisateur du programme SARE, le Département a déjà recruté 1 ETP - nous l'avons voté en Commission permanente, il arrive lundi - qui va permettre l'accompagnement du déploiement auprès de tous les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), de l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) et de Soliha, nos deux associations spécialistes du logement qui porteront cette politique, du PNR (Parc Naturel Régional) du Vexin Français qui a choisi de s'associer à notre politique, et évidemment de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'Agence nationale. Cela, ce sera pour l'intégralité des propriétaires valdoisiens, quels que soient leurs revenus, quels que soient leurs travaux, quelle que soit leur commune. Dans un second temps, nous allons engager une concertation avec notamment la Chambre des Métiers et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) concernant le petit tertiaire et les commerçants.

L'année dernière, 1 900 personnes avaient déjà eu ce suivi à travers l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Ils étaient sous des revenus particuliers. Nous attendons un triplement, à travers le SARE, du nombre de personnes que nous allons accompagner, suivre, aider et conseiller pour la rénovation énergétique de leur logement, soit à peu près 6 000 foyers appelés à faire des travaux d'économies d'énergie, à être mieux chez eux, mieux chauffés, et en ces temps où nous restons beaucoup chez nous, je pense que nous aurons des demandes en forte hausse.

C'est un cofinancement du Département, des EPCI, de la Région d'Ile-de-France, du PNR, les CEE associés qui nous sont transmis par l'ADEME. Toute notre politique sera portée par l'ADIL puis Soliha, en fonction des dossiers.

Ce sont les deux associations départementales qui ont la capacité et la technicité pour aider les valdoisiens, et notamment les propriétaires de maisons individuelles ou de copropriétés. Le socle que nous proposons est l'information de premier niveau, un conseil personnalisé tout au long du montage du dossier, et un accompagnement avant et pendant les travaux des Valdoisiens, par exemple, des comparaisons de devis ou des levées de réserves. Ce service est évidemment gratuit, neutre. Cela évitera - je pense que l'on en est tous conscients - les démarches agressives d'entreprises pas toujours très honnêtes, qui vous font des promesses de travaux à 1 € de reste à charge quand il vous en reste finalement 10 000, voire des travaux réalisés n'importe comment, qui ne vous donnent droit finalement à aucune aide parce que vous n'entrez pas dans les critères d'économies d'énergie.

Le SARE, c'est un terme technique, évidemment nous n'allons pas le garder, et donc nous allons aussi valider la naissance, en gros, par ce texte, de Val d'Oise Rénov' dont les Services ont déjà créé un petit logo, qui nous permettra de rendre mieux compréhensible cette politique auprès des Valdoisiens, et de bien leur faire comprendre que c'est un service public, gratuit et neutre.

Je voulais simplement remercier, pour conclure, toutes les collectivités, parce que l'on a quand même mis d'accord 12 collectivités, le Département, deux associations locales et deux Agences d'Etat, ce qui n'a pas été un simple travail. On les a mis d'accord autour d'un projet commun - je vois Madame la Présidente qui montre le logo de Val d'Oise Rénov' - cela n'a pas été simple. Je tiens à préciser, Madame la Présidente, que nos Services ont fait en sept mois ce que des Départements franciliens ont fait en un an et demi, je pense que l'on ne peut que les remercier. Et évidemment, je remercie l'ADIL, Soliha et toutes leurs équipes qui vont maintenant avoir le gros du travail, d'accueillir nos concitoyens pour les aider et arrêter la perte que nous avons, d'un tiers des personnes qui veulent faire de la rénovation énergétique et qui finalement - pour des raisons financières, administratives ou tout simplement parce qu'elles sentent qu'il y a un loup avec l'entreprise avec laquelle elles sont en train de travailler - ne vont pas jusqu'au bout. Et donc faire des économies d'énergie pour la planète et pour l'amélioration de l'habitat.

Voilà, Madame la Présidente, nous reviendrons vers vous pour ensuite signer de nouveau l'intégralité des Conventions que nous signerons avec les EPCI, je l'espère au mois d'avril. Aujourd'hui, le service est lancé, et nous avons déjà plus d'une centaine de personnes en 15 jours seulement - parce que le service a ouvert le 2 janvier - qui ont contacté l'ADIL et Soliha pour avoir des informations. On sent donc une montée en puissance qui va être, à mon avis, forte.

Madame CAVECCHI

Merci Alexandre. Je te remercie aussi d'avoir fait avancer ce dossier avec nos Services, vraiment de belle manière. C'est quelque chose de très important, et je pense que les gens ont besoin d'avoir des renseignements, d'être accompagnés, sinon ce sont toujours les mêmes qui sont en grande difficulté, et donc c'est bien que tout le monde, tout le territoire du Val d'Oise puisse répondre à ce besoin.

Je vois qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Je vous demande de voter.

Unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Aujourd'hui, nous le savons, la culture est encore maltraitée par les mesures qui viennent d'être prises. On ne comprend pas toujours ce qui se passe, et on est bien triste parce que - on l'a déjà dit ici - c'est tellement important de pouvoir aller au théâtre, aller au cinéma, voir une exposition. C'est bon pour tout le monde, c'est bon pour le moral, on s'ouvre au monde. C'est une manière de vivre qui nous manque énormément, et je crois qui manque à chacun de nos concitoyens. On s'en rend compte quand on ne l'a plus, parce que quand on l'a à disposition, on va au théâtre, on va au cinéma, on va regarder une animation, cela paraît naturel et on a beaucoup de chance de pouvoir être libres et de pouvoir assister à ces représentations, aux spectacles vivants, dans les salles de cinéma, les dessins-animés pour les enfants... C'est quand on ne les a plus que l'on est malheureux et que l'on se rend compte de leur importance. On va donc continuer à se battre pour que cela puisse revenir le plus vite possible.

Et là, il s'agit, bien sûr, du cinéma, et des effets spéciaux, pour Enghien que je remercie de cette organisation annuelle puisque là on sera à la 7^{ème} édition, et Argenteuil qui organise son festival "Les Cinglés du Cinéma".

Rapport n° 4-02 Aide au développement du cinéma : Soutien à la commune d'Enghien-les-Bains pour la 7ème édition du festival "Paris Images Digital Summit" ; soutien à la commune d'Argenteuil pour la 33ème édition de la Foire "Les Cinglés du Cinéma".

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Le premier point de ce rapport concerne la 7^{ème} édition du "Paris Images Digital Summit" qui a lieu depuis quelques années dans la bonne ville d'Enghien-les-Bains en partenariat avec le Groupe Barrière. Cette manifestation célèbre chaque année le dynamisme français, et notamment francilien, en matière d'effets spéciaux pour le cinéma, la télévision, la publicité et les jeux vidéo. Il est bon de rappeler qu'en 2020, le Centre des Arts a été labellisé "Scène Conventionnée d'Intérêt National", mention Art et Création, au Ministère de la Culture, avec une spécialité sur les écritures numériques et le spectacle vivant. Cette 7^{ème} édition se déroulera du 27 janvier au 30 janvier 2021. Elle prendra en compte le contexte de la crise sanitaire en s'articulant autour de trois axes principaux :

- promouvoir l'excellence française des effets spéciaux numériques à travers la Cérémonie des trophées ;
- proposer le meilleur de la création numérique mondiale sous la forme de conférences et d'interventions qui seront filmées avec une restitution en direct sur Internet ;
- maintenir en présentiel la Bourse d'emplois, donc des offres d'emplois proposés par les entreprises partenaires qui permettent chaque année environ 200 embauches de jeunes.

Cette manifestation ambitionne de s'appuyer sur la dématérialisation pour l'ouvrir à un large public. Pour cette 7^{ème} édition, il est proposé d'accorder une subvention de 11 000 € à la commune d'Enghien-les-Bains.

Le deuxième point de cette délibération concerne la 33^{ème} édition de la Foire "Les Cinglés du Cinéma" organisée par la commune d'Argenteuil, les 29 et 30 janvier prochains. Créée en 1988, la Foire "Les Cinglés du Cinéma" rassemble chaque année des collectionneurs et cinéphiles du monde entier. Elle s'articule autour de trois axes : le papier (notamment avec des affiches, des photos, des livres), le matériel (caméras, projecteurs), et les films. Elle accueille depuis sa création de nombreuses personnalités du cinéma. Le Salon est habituellement organisé dans la salle Jean Vilar tandis que la programmation culturelle se déroule au Centre Culturel le Figuier Blanc et au Cinéma Jean Gabin. En raison du contexte induit par la crise sanitaire, la Foire est annulée au profit d'un cycle de conférences organisées en ligne sur Internet, regroupant collectionneurs, exploitants, éditeurs, cinéphiles, grand public. Une diffusion de films via Internet sera également proposée.

Il vous est donc demandé d'accorder à la commune d'Argenteuil une subvention de 1 000 € pour cette manifestation. Avis favorable et unanime des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Je m'en réjouis, merci Gérard.

Je voulais juste dire un petit mot particulier sur la Job Fair qui me paraît vraiment quelque chose d'important, c'est un rendez-vous avec des propositions de recrutement, des entretiens d'embauche. C'est vraiment essentiel, surtout en ces périodes, et je trouve que c'est vraiment une belle initiative.

Philippe SUEUR a la parole.

Monsieur SUEUR

Je voulais justement remercier de la prise en compte de l'adhésion, c'est un vrai partenariat. Néanmoins, la situation paradoxale nous a conduit, comme cela vient d'être dit, à le faire en distanciel, mais cela change la donne et figurez-vous que cela va peut-être amplifier l'évènement puisque des partenaires nouveaux nous ont rejoints. Je pense à la Production Forum, AFC Events, l'Industrie du Rêve, Conférences Films France. Ils ne peuvent pas tenir leurs évènements et nous rejoignent, ce qui veut dire que le PITS, en quelque sorte élargit sa plateforme, ce qui est un plus, grâce à vous aussi, par votre aide.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe.

C'est bien et tant mieux, cela veut dire que cet évènement attire, est connu et reconnu de cette manière-là aussi, donc c'est vraiment important. C'est important pour le Département. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous demande de voter s'il vous plaît.

Tout le monde a voté. Unanimité, merci à tous.

Adoption à l'unanimité

Ensuite, nous restons dans la Culture mais d'une autre manière. On sait que le tourisme aujourd'hui, et notamment dans notre belle France, qui est vraiment un pays de tourisme et d'accueil, souffre énormément de la crise sanitaire depuis l'année dernière. Nous souhaitons continuer à aider le tourisme en Val d'Oise, et pour cela je vais donner la parole à Gérard LAMBERT-MOTTE qui va nous parler des Trophées de l'Innovation Touristique.

Rapport n° 4-03 Lancement de l'édition 2021 des Trophées de l'Innovation Touristique

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Madame la Présidente.

Il s'agit du lancement de l'édition 2021 des Trophées de l'Innovation Touristique visant à soutenir l'investissement touristique sur le territoire, et à appuyer les porteurs de projets valdoisiens. Il est bon de rappeler que cet appel à projet, qui existe depuis 2013 est un véritable succès puisque ce sont plus de 70 projets qui ont été retenus au cours de ces 8 éditions pour un soutien départemental de plus d'1 M€ et un montant total d'investissements sur le territoire de près de 10 M€. Ces trophées sont à destination des communes, des EPCI, des Offices de tourisme, des associations, des fondations, des personnes physiques et entreprises touristiques. Les projets peuvent concerner l'aménagement urbain ou rural, la création et la qualification d'offres de service. Ces trophées s'inscrivent pleinement dans les orientations de notre stratégie touristique. Un jury, que j'ai l'honneur de présider, se réunit pour analyser ces projets, composé de Conseillers départementaux, de membres du Conseil d'Administration de Val d'Oise Tourisme, d'experts du secteur, le Comité Régional de Tourisme (CRT). Cette année, afin de dynamiser cet appel à projet et de le rendre encore plus incitatif, nous avons augmenté l'enveloppe budgétaire - puisqu'elle passe à 300 000 € - et nous en avons simplifié l'accès. Cette année, vous avez la possibilité - c'est une nouveauté - de déposer vos projets tout au long de l'année 2021, sans limite de temps pour déposer sa candidature, et l'instruction se fera au fil de l'eau. Enfin, nous avons tenu compte de la spécificité de ces projets et ouvert une catégorie dédiée aux projets d'hébergement touristique. Vous savez que l'hébergement est plus que déficitaire dans notre Département. Comme chaque année, il y aura la possibilité de solliciter les services du Département ainsi que les équipes de Val d'Oise Tourisme afin de mieux accompagner les porteurs de projets.

Autre point dans cette délibération, cela concerne des propositions d'avenants à des Conventions de financement pour des projets touristiques. Le premier avenant concerne l'association Quadricycle pour laquelle nous avons délibéré, en 2017, une subvention de 8 809,50 € sur un projet visant à développer des randonnées en véhicules électriques pour des personnes en situation de handicap. Une accumulation de contretemps a entaché la bonne réalisation de ce projet.

En conséquence, le porteur de projet a demandé la prolongation de 12 mois du projet lui permettant d'acquérir au plus tôt son véhicule et de le mettre en service avant le 7 juillet prochain. Il nous est donc demandé de proroger cette convention sur 12 mois.

Autre association, Vex'In Trail, pour laquelle nous avons délibéré, en 2018, une subvention de 5 651 €. C'est un projet de création de parcours de trail avec 13 itinéraires. Le projet, qui nécessitait plusieurs aménagements, n'a pu être achevé cet été compte tenu, bien évidemment, du retard dû à la situation sanitaire. Là aussi, il est proposé de prolonger cette convention sur 12 mois.

Dernier point de cette délibération, cela concerne la proposition d'avenant à la convention de partenariat avec Atout France. C'est une Agence de développement touristique de la France qui remplit les missions d'étude, d'observation, d'assistance et de conseil pour les acteurs de tourisme. Nous avons délibéré sur ce sujet le 30 novembre 2018. Comme la convention touche à sa fin très prochainement et que l'ensemble des missions n'a pu être menée en raison de la crise sanitaire, il est demandé en conséquence d'autoriser la prorogation de la convention avec Atout France de 12 mois, afin de poursuivre les travaux en cours, ainsi que de mener une nouvelle mission d'étude à hauteur du nombre de jours d'accompagnement restants, sachant que cette prorogation est sans incidence financière.

Avis favorable unanime des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Gérard.

Monsieur SUEUR a la parole.

Monsieur SUEUR

J'ai vraiment le sourire parce que vous savez combien j'ai appelé à prendre plus en compte le tourisme qui nécessite des dispositifs et des moyens, et ce dispositif des trophées va tout à fait dans le bon sens, les sommes mises en ligne sont importantes. En même temps, c'est vraiment pour féliciter les Services, bien sûr Val d'Oise Tourisme, et Gérard, parce qu'il n'y a pas de tourisme sans communication. "Plein les mirettes" était, je crois, vraiment un très bon succès et la décision qu'a pu prendre notre Présidente pour que le dispositif de l'apport additionnel de la taxe de séjour puisse être affecté à la promotion, tout ceci est vraiment excellent. J'ai eu aussi l'occasion de rencontrer, la semaine dernière, le nouveau Directeur de Val d'Oise Tourisme avec Gérard, j'ai vraiment un très bon sentiment. Je voulais vous le faire partager parce que c'est une prise de conscience que nous attendions depuis longtemps. Le tourisme en a besoin, c'est 8 % du PIB français, c'est extrêmement important, et là nous aurons, je pense, une reconnaissance active et constructive.

Madame CAVECCHI

Je m'associe à tes remerciements.

Monsieur SUEUR

Pour l'anecdote, puisqu'il faut relancer le tourisme, j'ai la chance de siéger à la Commission de programmation philatélique et j'ai demandé un timbre qui circule sur le tourisme. Cet après-midi, nous le mettons au point.

Madame CAVECCHI

Très bien ! Dès que tu auras la primeur, tu nous fais savoir. Merci beaucoup en tout cas. Pas d'autre intervention demandée, donc je vous demande de bien vouloir voter.

Unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Maintenant, un rapport extrêmement important, encore plus, je dirais, cette année que les autres années. Je vais donner la parole à Armand.

- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapport n° 5-01 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Valdoisiens

Monsieur PAYET

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, le terme de raz de marée a été utilisé en début de séance pour qualifier les difficultés économiques et sociales qui s'amoncellent depuis plusieurs mois maintenant et je m'associe parfaitement à ce champ sémantique. Je crois qu'heureusement ou malheureusement, beaucoup de collectivités locales et beaucoup d'acteurs de façon générale envient le Conseil départemental, nos Services et nos partenaires, pour la célérité, l'agilité, l'efficacité avec laquelle on a travaillé depuis l'automne dernier en mettant en œuvre des réponses conjoncturelles très fortes pour soutenir les jeunes du territoire qui étaient confrontés à ces difficultés économiques et sociales. Je pense qu'il faut en remercier nos partenaires et les Services du Conseil départemental qui ont agi très rapidement pour répondre à ces besoins, et l'ensemble de ces mesures sont rappelées dans le rapport qui vous a été envoyé.

Evidemment, ces réponses conjoncturelles s'accompagnent de politiques structurelles, que nous menons depuis de nombreuses années maintenant, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et évidemment promouvoir l'égalité des chances en levant un certain nombre de freins.

La philosophie de nos politiques structurelles repose sur trois messages, trois piliers qui, pour nous, sont essentiels : d'abord accrocher les publics les plus fragilisés parce qu'ils sont éloignés des parcours d'insertion sociale et professionnelle ; ensuite, accompagner les mêmes publics vers l'emploi en améliorant l'employabilité de ces jeunes ; enfin, inspirer les jeunes Valdoisiens en récompensant, en reconnaissant les parcours d'excellence sur le territoire. Chacun de ces piliers repose sur un certain nombre de partenaires avec qui nous avons la chance de travailler et qui font un travail remarquable sur le territoire valdoisien, pour accrocher les publics les plus fragiles et faire en sorte qu'ils acquièrent des savoir-être et des savoir-faire.

Nous avons l'opportunité de travailler avec les trois EDI (Espaces Dynamiques d'Insertion) du territoire :

- nous travaillons bien entendu avec le hub de la Réussite qui inclut désormais l'Ecole de la deuxième Chance pour améliorer l'employabilité des jeunes et les accompagner vers l'emploi ;

- nous avons l'opportunité de travailler avec Unis-Cité dans le cadre des Services Civiques. C'est un sujet qui revient régulièrement dans notre Assemblée départementale parce que c'est un moyen efficace, là aussi, d'augmenter les savoir-faire et savoir-être de nos jeunes, et de faire en sorte ensuite qu'ils intègrent le marché de l'emploi ;

- mais également avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), dans le cadre d'un dispositif particulier qui permet à des jeunes Valdoisiens de créer leur propre entreprise, avec de bons résultats sur le territoire, donc nous avons évidemment vocation à poursuivre.

Enfin, inspirer les jeunes Valdoisiens à travers des parcours exemplaires, que ce soit sur le plan académique mais aussi sur le plan de l'engagement citoyen. C'est pourquoi, d'une part, nous présentons chaque année, depuis de nombreuses années maintenant, le Prix de l'Egalité des chances, qui permet de repérer sur le territoire valdoisien ces jeunes-là, mais également, nous travaillons avec l'Association des Meilleurs Ouvriers de France pour l'organisation du concours des Meilleurs Apprentis de France en Val d'Oise. Là aussi, chaque année les résultats sont époustouffants, et nous disent à quel point le tissu entrepreneurial associé à l'artisanat sur le territoire sont porteurs et vecteurs d'espoir et de succès.

C'est l'objet de ce rapport. Je ne vais pas entrer dans le détail de l'ensemble des informations qui y sont décrites, mais il s'agit simplement, à travers ces différentes structures, d'accompagner jusqu'à 1 400 jeunes sur cette politique structurelle, sans tenir compte de ce que nous faisons par ailleurs dans le cadre du FSE (Fonds Social Européen), dont la programmation s'est arrêtée fin 2020, et pour lequel nous allons pouvoir réfléchir à nouveau à ce que nous souhaitons faire pour la nouvelle programmation courant de cette année 2021. Ce rapport, c'est de soutenir l'Ecole de la deuxième Chance et le hub de la Réussite à hauteur de 230 000 €, le concours des Meilleurs Apprentis en France en Val d'Oise à hauteur de 4 750 €, les trois EDI : l'espace d'insertion Cesame à hauteur de 140 000 €, la Montagne à hauteur de 86 000 € et la Chrysalide à hauteur de 64 000 € - j'arrondis évidemment à chaque fois les chiffres -, l'association ADIE à hauteur de 30 000 €, Unis-Cité pour 66 500 €, le Prix de l'Egalité des chances pour 35 000 € comme chaque année.

Et évidemment, je ne trahis pas un secret en rappelant que nous espérons, nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent scrupuleusement non seulement la Charte de laïcité et des valeurs de la République que nous avons votée lors de la dernière Assemblée, mais aussi - et j'ai envie de dire surtout - le Plan départemental qu'a présenté Michèle BERTHY d'égalité femmes/hommes, en veillant bien à la mixité des métiers et à l'orientation, notamment des jeunes femmes, dans les différentes filières dans lesquelles elles sont attendues avec enthousiasme.

Voilà ce que je voulais dire sur ce rapport, en indiquant par ailleurs que l'ensemble des Commissions concernées ont voté unanimement favorablement.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Armand. C'est effectivement très important et les deux derniers points que tu as rappelés me semblent aussi essentiels.

Je ne vois pas de demande d'intervention, si vous le voulez bien nous allons voter.

Unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT

Rapport n° 6-01 Prise en considération du projet d'aménagement du carrefour sur les RD 14/RD 28 à Ableiges

Monsieur BOEDEC

Cela concerne le projet d'aménagement du carrefour de la RD 14 et de la RD 28 à Ableiges, ce sont des travaux dits "de sécurisation". Le projet initial est à 2,5 M€ HT. Deux différences sur les deux rapports, là c'est une prise en charge à 100 % du Département parce que l'on est sur des travaux de sécurisation, et je reviendrai sur le prochain rapport sur Argenteuil où c'est légèrement différent. C'est une prise en compte du projet d'aménagement du carrefour d'Ableiges.

Madame CAVECCHI

Très bien, plus vite on ne peut pas faire. Pas de demandes d'intervention, je n'en vois pas donc nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport suivant, qui nous a été annoncé par Yannick.

Rapport n° 6-02 Prise en considération du projet de requalification de la RD 41 - Section RD 311 - Carrefour entre la rue Danielle Casanova et la rue Henri Barbusse sur les communes d'Argenteuil et de Bezons.

Monsieur BOEDEC

C'est un projet de requalification de la RD 41, sur Argenteuil et Bezons, et un coût estimé à 1,650 M€ HT. La petite différence avec le projet précédent, c'est que cette requalification est liée à l'arrivée d'un petit centre commercial. Aujourd'hui - cela me permet de dire que l'on reviendra avec cette délibération plus tard, évitons les éventuels débats que l'on avait eus la dernière fois sur un autre sujet - on passe la prise en compte de ce dossier pour continuer les études et autoriser la Présidente à faire le tour de table financier, en allant voir les collectivités concernées, c'est-à-dire Argenteuil et Bezons, et bien entendu l'opérateur privé dont l'arrivée nécessite les travaux.

Madame CAVECCHI

Très bien, tu as annoncé le montant de l'opération.

Monsieur BOEDEC

Oui. Pratiquement 2 M€ TTC.

Madame CAVECCHI

1,980 M€ TTC. On en reparlera, naturellement. Pas de demande d'intervention, donc nous votons.

Adoption à l'unanimité

Ensuite, nous avons les motions. Une première motion avait été déposée la veille de l'Assemblée du 18 décembre. Je vais donner la parole au Président Muller pour qu'il nous la rappelle.

III. MOTIONS

1/ Présentation d'une motion du Groupe des élus socialistes et apparentés relative au logement, vue en 6^{ème} et 2^{ème} Commissions.

La 6^{ème} Commission a rejeté la motion "logement" à l'unanimité (absence des représentants du Groupe socialistes et apparentés).

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues.

Pour vous la rappeler, je vais vous la relire. Elle est relative au logement.

Les territoires populaires qui paient d'ores et déjà un lourd tribut à la crise sanitaire vont maintenant être durement frappés, et bien plus que les autres, par les multiples crises économiques et sociales qui s'amorcent. Le constat est sans appel. Cette terrible crise sanitaire aggrave sans commune mesure la situation déjà rendue auparavant si difficile, du fait tant de l'inaction du Gouvernement en direction des quartiers populaires depuis 2017 que des phénomènes plus anciens de relégation sociale et territoriale.

Le Conseil départemental, collectivité des solidarités sociales et territoriales, défend l'absolue nécessité de mixité sociale sur l'ensemble du territoire départemental. Dans ce cadre, elle réaffirme que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite SRU, modifiée, qui porte l'obligation de logements sociaux des communes à 25 % du nombre total de logements est un outil nécessaire et pertinent. Il rappelle que ce taux peut être satisfait à travers le conventionnement de logements privés.

De fait, pour les élus du Conseil départemental il n'est pas acceptable que certaines communes cherchent à échapper aux justes obligations de répartition équilibrée des logements sur le territoire prévue par la loi. Ne pas répondre à cette obligation dans certains territoires, c'est d'évidence amplifier la pression sur les autres, ceux accueillant un grand nombre, parfois un trop grand nombre - la réalité est là - de logements sociaux, ceux dans lesquels les opérations de renouvellement urbain doivent absolument être soutenues et accélérées. Le Conseil départemental considère, dès lors, que les exigences sociales et écologiques imposent un grand plan de rénovation énergétique des logements des bailleurs sociaux du territoire, et au regard de l'ensemble de ces objectifs, décide, dès son budget 2021 :

- de conditionner l'attribution d'aides aux collectivités au respect des dispositions de renouvellement urbain ou a minima au respect de la Convention triennale établie entre l'Etat et les collectivités en carence de logements sociaux ;
- de mobiliser les sommes non versées parce que liées au conditionnement de l'attribution des aides précitées au profit de l'abondement de l'aide aux collectivités qui portent des programmes de renouvellement urbain ;
- de mettre en place un programme d'aide spécifique et ambitieux à destination de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire, pour les aider à engager des programmes de rénovation énergétique.

Le Conseil départemental engagera enfin les démarches pour récupérer une délégation de compétences d'aides à la pierre comme 110 autres collectivités.

Voilà chers collègues, Madame la Présidente, le rappel et donc la relecture de la motion que nous proposons au vote de l'Assemblée départementale, et qui, normalement, a été appréhendée en Commission.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Monsieur ROULEAU a demandé la parole.

Monsieur ROULEAU

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur MULLER vient d'évoquer le fait que c'était passé en Commission, je suis Président de la 6^{ème} Commission et je lui confirme. Elle a été rejetée à l'unanimité de la 6^{ème} Commission puisqu'il n'y avait pas de représentant de son groupe au sein de cette Commission.

Au-delà de cet aspect-là, je crois qu'il n'est pas bien de dire que certaines communes veulent s'exonérer de cette obligation de 25 % de logements sociaux. Je fais partie du collectif des 26 Maires qui sont montés au créneau en disant que ces 25 % n'étaient pas une bonne chose pour plusieurs choses. Je suis Maire d'Herblay-sur-Seine, comme vous le savez, et dans ma commune, on réalise énormément de logements sociaux. Ce n'est pas le propos, on n'est pas contre les logements sociaux. Sans doute, d'ailleurs, qu'il y a beaucoup plus de création de logements sociaux dans ma ville que dans bien d'autres. Ce que l'on reproche est que l'on ne peut pas gérer de façon mathématique, c'est-à-dire que 25 % est un taux qui n'est pas du tout adapté au territoire et à la différence des territoires. Je crois que c'est important et ce que l'on demande est que l'on tienne compte des réalités territoriales. Je crois que c'est une bonne chose, et je le dis souvent. Je prends toujours l'exemple de ma ville avec un potentiel foncier extrêmement important et la ville de La-Frette-sur-Seine qui n'a aucun potentiel foncier. Dans un cas, on ne peut pas construire de logements sociaux, ou sinon, comme je l'avais dit au Président Macron - cela l'avait fait beaucoup rigoler - il faudrait faire des logements sociaux sur pilotis. Et au sens inverse, ma ville, avec un potentiel foncier extrêmement important, je serais obligé de devenir une ville de 70 000 habitants si je veux atteindre les 25 % de logements sociaux. Je sais que c'est une tentative politique, on va revenir sur des vieux schémas Droite/Gauche, mais je crois que ce n'est pas bien de caricaturer notre demande : ce que l'on veut c'est tout simplement tenir compte des réalités des territoires, et c'est vrai que quand on construit beaucoup sur un territoire comme le mien, on est obligé de construire de plus en plus, et c'est exponentiel, pour arriver à gagner quelques pourcentages. Sur les six ans du dernier mandat, j'ai gagné 2 % parce que beaucoup de choses se sont construites sans que j'aie eu la main dessus. Les réalités du territoire sont toutes différentes. On n'est pas contre le logement social, on demande juste à tenir compte des réalités territoriales.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Monsieur SABOURET demande la parole.

Monsieur SABOURET

Je vous remercie. J'ai bien écouté ce qui a été dit, et notamment, Philippe, de manière très modérée, disait "ce n'est pas bien de dire que les communes veulent s'exonérer des 25 %".

Mais en réalité, c'est quand même à cela que l'on assiste aujourd'hui : il y a une contestation de cet objectif, qui est fixé par la loi, précisément pour éviter d'avoir un séparatisme territorial qui se manifesterait par une concentration - comme c'est aujourd'hui le cas - des logements sociaux dans un certain nombre de communes, et d'autres qui chercheraient à y échapper ou, en tout cas, sans même le chercher y échapperaient. Si l'on veut avoir un équilibre social sur notre territoire, il faut rechercher cet équilibre sur l'ensemble du territoire. J'ai lu, en plus, dans la Presse, des chiffres qui sont purement fantaisistes : on entendait qu'il fallait construire des milliers et des milliers de logements pour atteindre les objectifs dans des communes qui en étaient loin. Il y a peut-être quelques cas particuliers - on a cité La-Frette-sur-Seine - je rappelle quand même que quand on ne peut pas construire, on a la possibilité d'avoir des politiques de conventionnement, pour être compté dedans. Cela dépend des bailleurs privés, des propriétaires effectivement, de leur volonté ou pas de s'engager là-dedans, mais en fait, la construction n'est pas le seul moyen d'atteindre un taux supérieur de logements sociaux. Nous avons souhaité présenter cette motion il est vrai que c'est un peu en réaction à cette contestation des 25 %. Je suis dans une commune où l'on est aux alentours de 40 %. Si l'on veut avoir un équilibre du territoire il faut que les communes qui sont à 40 %, 50 %, fassent des programmes d'accession à la propriété pour rééquilibrer et que les communes qui sont à 18 /19 % montent un peu pour que cet équilibre, sur l'ensemble du Val d'Oise se fasse. Voilà l'objet de la motion, et je pense que là-dessus on peut être tous d'accord sur l'objectif d'un équilibre territorial dans notre département.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET.

Monsieur MULLER a la parole.

Monsieur MULLER

Pour répondre à Philippe sur la 6^{ème} Commission, le message que l'on m'avait fait passer, c'est que la motion ne serait pas étudiée en 6^{ème} mais en 3^{ème}.

Après, je vous demanderai très officiellement de me croire, il n'y a pas de notre part - et on ne se serait pas engagé dans une telle démarche - de tentative politique dans cette affaire, de coup politique. Ce n'est vraiment pas la volonté qui était la nôtre.

C'est vrai que l'on a été quelque peu interpellé par ce que certains ont appelé "l'offensive de 26 Maires". Il ne s'agit pas de décerner des satisfecit ou des blâmes aux uns ou aux autres, mais parmi ces 26 Maires comme parmi beaucoup d'autres Maires, il y a des gens qui font preuve de bonne volonté - Cédric SABOURET a salué la réponse modérée, constructive de Philippe ROULEAU - et il y en a d'autres, pardonnez-moi, qui ne font pas preuve de bonne volonté, qui jouent la montre et qui font tout pour ne pas faire en sorte de répondre aux exigences de la loi SRU. On comprend bien les difficultés qui peuvent se faire jour ou qui existent ici et là sur le foncier, sur tout ce qui est objectivement recevable mais il n'y a pas que de bonnes intentions ou des réponses qui sont valables si l'on peut parler simplement.

Quand je dis cela, je ne donne pas de leçon de vertu, bien évidemment, il ne s'agit pas non plus, comme Philippe ROULEAU l'a dit, d'avoir une gestion mathématique, mais les faits sont là.

Ce qui me choque le plus dans ce qui a été émis par les 26 Maires, c'est le ton intercommunal. Non, il faut que chacun prenne sa part et il faut que chacun aille jusqu'au bout des négociations avec la Préfecture. Et ceux qui se retrouvent dans une situation de carence déclarée, c'est parce que les efforts n'ont pas été faits. La réalité des choses est que les besoins sont considérables. Je n'aime pas dire logements sociaux, c'est tellement péjoratif, c'est l'épouvantail que l'on agite devant les gens. J'ai essayé à Magny, quand j'étais Maire, de parler de logements pour tous, je n'ai jamais réussi à faire adopter ce vocabulaire. Si l'on ne fait pas de logements sociaux ou de logements pour tous dans certaines communes, c'est l'habitat indigne, eu égard aux besoins, qui continue à fleurir partout, ce sont les marchands de sommeil et les gens qui vivent dans des conditions tout à fait déplorables. Donc ce n'est pas un coup politique, c'est simplement la volonté de dire que chacun doit prendre sa part, tout en étant à l'écoute de ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps... Mais il y a des gens de mauvaise volonté qui essaient de passer à travers les mailles, les gouttes. Il y a quand même une notion d'intérêt général. Par exemple, dans certaines communes on restructure des quartiers, on démolit, et à la place des logements sociaux qui existaient, on fait autre chose. Vraiment c'est un sujet complexe mais l'urgence est là, notamment par rapport aux jeunes qui sont souvent obligés de "s'expatrier", d'aller très loin, et ce n'est pas bien.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur MULLER.

Monsieur PUEYO a la parole.

Monsieur PUEYO

Merci Madame la Présidente.

Je voulais rebondir sur ce point de vue-là parce que je trouve que l'on prend le problème du logement un peu par le petit bout de la lorgnette.

Finalement, là, on a une motion qui nous parle d'un alinéa d'une loi sur le logement. On ne va pas plus loin que cela. C'est quand même dommage quand on essaie d'élever le débat, soi-disant, et de parler du logement social. En gros, là on est en train de réagir à une Ministre, Emmanuelle WARGON, qui constate, comme depuis plusieurs années, que le nombre de logements sociaux construits diminue, et donc évidemment c'est la faute des Maires. Et là, on a résumé toute la politique du logement social en France depuis des années. C'est la faute des Maires, l'Etat n'a rien à se reprocher. Nous, que l'on entre là-dedans en se demandant quelle commune fait bien et quelle commune fait mal, c'est dommage. Les Maires ont le droit de critiquer une politique. Ils doivent l'appliquer, mais cela ne me choque pas que des Maires aillent devant les caméras et disent "je n'y arrive pas, je trouve que ce n'est pas bien rédigé, et je demande un changement". On dit qu'ils n'ont pas le droit de critiquer et que ce n'est pas correct. Ils sont élus, et ils ont le droit de dire que la loi ne leur convient pas.

J'aurais aimé - évidemment ce n'est pas le sujet, Madame la Présidente - que l'opposition nous parle, au-delà de cette ligne de la loi SRU, de ce qu'ils pensent du financement du logement social quand on est avec un Livret A à 0,75 %. Voilà une vraie problématique. Que pensent-ils des équilibres ? Monsieur SABOURET en a parlé, et j'aurais aimé, au-delà des 25 % minimum, que l'on mette un plafond, parce que quand on voit des communes qui sont à 68 % de logements sociaux et qui continuent à en construire, on peut se poser aussi des questions sur les équilibres de ces communes. On a un problème sur les attributions de logements sociaux, on le sait tous, rien n'est respecté, notamment les logements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) que l'on attribue que très rarement à des personnes dans une situation de handicap. Vous dites "les communes ne sont pas responsables, elles ne font pas d'efforts". Quand vous avez l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France), organisme régional indépendant géré en partie par l'Etat, qui préempte des terrains dans des communes carencées pour indiquer, 10 ans après - j'ai deux exemples si vous le souhaitez -, que les terrains ne pourront jamais accueillir de logements sociaux parce que c'est trop cher, et demandent aux communes de racheter des immeubles en ruine qui ont 10 ans, qui est responsable de cela aussi ? Enfin, on peut quand même se poser la question du Gouvernement qui passe son temps à ponctionner dans la trésorerie d'Action Logement, qui est quand même le premier fournisseur et le premier financeur du logement social en France. On pique dans sa trésorerie très tranquillement depuis des années. On sort en plus de deux années de restructuration forcée, nous l'avons vécu avec VOH et l'Opievoy, mais tous les grands Offices ont été restructurés de force - il n'y a pas d'autre mot - depuis 3 ans. Cela provoque des troubles, il faut se réorganiser, fusionner, disparaître, racheter, et on se rend compte que tout cela perturbe le logement social. Quand on parle de logement social, je suis prêt à parler de tout cela, mais pas simplement de quelques communes qui seraient soi-disant responsables de la situation qui est la même partout en France.

Madame CAVECCHI

Merci Alexandre.

Monsieur LAMBERT-MOTTE a la parole.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Madame la Présidente.

Je suis le Maire d'une commune qui a été carencée, qui est carencée, et qui sera carencée, pour une raison simple, et je rejoins ce qu'a dit Philippe ROULEAU tout à l'heure, ce que l'on appelle la réalité territoriale. Quand je suis arrivé Maire au Plessis-Bouchard, il y avait 0 logement social. Aujourd'hui, il y a 3 500 résidences principales, il manque 600 logements sociaux. 600. Comment rattraper, à échéance 2025 - il faut rappeler que l'échéance de la loi SRU est 2025 -, c'est impossible à faire. Doit-on faire un quartier entier avec 600 logements sociaux ? Est-ce une bonne approche aujourd'hui de l'urbanisme et de la mixité sociale ? Personnellement, je ne le pense pas. Il faut tenir compte des réalités territoriales, c'est à mon sens quelque chose de très important.

Il y a des communes qui font des efforts, et c'est notre cas. Nous avons une population qui augmente sans cesse, nous avons 35 % de la population qui a moins de 29 ans. Comment fait-on pour rajeunir sa population ? C'est très simple, il suffit de construire. Quand on a la chance d'être une commune qui est extrêmement bien desservie par les transports en commun, c'est très simple d'attirer une population jeune, c'est sans aucune difficulté. J'ai adhéré à ce Collectif pour que les pouvoirs publics, et notamment l'Etat, tiennent compte des réalités territoriales, de l'histoire de la commune. Pourquoi la commune en est à ce niveau-là ? Qu'est-ce qui l'explique ? Je vous le dis, j'ai démarré à 0, et croyez-moi, c'est très compliqué.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard. Monsieur ROULEAU a la parole.

Monsieur ROULEAU

Très rapidement, parce qu'il est tard, on ne va pas trop allonger les débats, et que cela a déjà été dit par Alexandre et Gérard : il ne faut pas que cela se résume uniquement à un pourcentage. On l'a bien vu pendant la crise d'ailleurs, le bon sens, les échanges avec les Maires, je crois qu'il doit y avoir une discussion qui se fait par rapport à des réalités territoriales, et négocier peut-être avec l'Etat. Du reste, quand j'avais interpellé le Président de la République sur ce sujet-là lors du Grand Débat, il avait commencé à dire "je vais peut-être donner plus de souplesse aux Préfets pour qu'ils puissent discuter avec les territoires", et comme un certain nombre d'autres villes ont commencé à râler, parce qu'ils avaient un taux de logement social extrêmement élevé, il a changé de discours. C'était sa première approche : de donner plus de souplesse aux Préfets pour discuter avec les territoires et tenir compte de la réalité de ces territoires. Et je ne veux pas laisser dire que l'on ne veut pas de logement social, c'est tout le contraire, Gérard vient de la dire : il a construit du logement social, j'en ai construit énormément, je pense que peut-être je suis la ville qui a construit le plus de logement social du Val d'Oise. Il ne faut pas faire de caricatures, raisonnons en nombre de logements et non pas en pourcentage.

Madame CAVECCHI

Oui et en capacité d'accueil territorial parce qu'il y a aussi cette capacité géographique, basique : quand il n'y a pas le territoire, il n'y a pas le territoire.

Monsieur MULLER a la parole.

Monsieur MULLER

Je ne suis pas en désaccord, loin de là, avec beaucoup de choses exprimées par Alexandre PUEYO. Tout à l'heure, je parlais de "faire un coup", que l'on ne voulait surtout pas cela parce que ce n'était pas la façon dont on voulait répondre à ces 26 Maires, mais on n'a pas été dupes des mauvais coups du Gouvernement contre le logement social.

On s'est exprimé en séance - à vérifier, ou en tout cas en public - à ce propos, et loin de nous de céder à la caricature mais la réalité des choses, est que, comme je l'ai dit tout à l'heure, on n'est pas là pour distribuer des bons points ou des mauvais points. Il y a des gens qui ont des difficultés pour construire des logements sociaux dans leur commune, ils font les efforts nécessaires, tout doucement ils augmentent le pourcentage et ils structurent leur ville, leur territoire, et répondent aux besoins. D'autres, c'est "cause toujours tu m'intéresses, je peux gagner du temps, je préfère payer que construire". La réalité est celle-là aussi. Il ne s'agit pas de trier - pardonnez-moi le mot - dans les Maires qui se sont exprimés. Cela a été notre réaction par rapport à cette prise de position, cette expression, mais oui, je suis très sévère quant aux décisions et au positionnement du Gouvernement dans cette affaire. Il a changé plusieurs fois d'avis, disait Philippe, je crois aussi que c'est un peu ce qui le caractérise depuis quelques temps.

Madame CAVECCHI

Là, je suis d'accord !

Depuis la création de l'ANRU par Monsieur CHIRAC et Monsieur BORLOO, on n'a pas vraiment eu de choses satisfaisantes sur le logement de la part de l'Etat.

Monsieur MULLER

Maintenant, si je peux juste donner mon expérience personnelle, pendant 20 ans j'ai construit beaucoup de logements sociaux à Magny. J'ai été brocardé, crucifié la tête en bas pour avoir fait cela. Ce sont des logements de qualité, VOH y a participé, où les choses se passent bien, et là où les choses ne se passaient pas bien, c'était - il y a des bailleurs privés qui sont tout à fait exemplaires - dans le Centre ancien, c'étaient des logements indignes qui connaissaient toutes les difficultés... Pour faire en sorte d'éradiquer cet habitat indigne, je n'ai pas avancé d'un kilomètre mais de quelques centimètres, en ayant essayé de tout faire, d'alerter tout le monde. Le logement social, le logement pour tous c'est aussi une réponse contre ces marchands de sommeil dans certaines villes, et contre ces logements indignes. Mais là, c'est une lapalissade que de dire cela.

Madame CAVECCHI

Là, c'est l'affaire de l'Etat, nous sommes d'accord.

Monsieur MULLER

Excusez-moi de parler vulgairement, il ne faut pas le "lâcher" là-dessus. Mais l'Etat c'est l'Etat.

Madame CAVECCHI

On ne le lâchera pas, mais on sait quand même qu'il a fait du dégât par rapport au logement social et aux bailleurs publics. Après les coupes des débuts du mandat, VOH se retrouve avec des chutes extrêmement importantes financièrement, et pourtant il faut qu'il investisse et qu'il crée des logements. C'est pour cela que le Département a d'ailleurs choisi de soutenir VOH à travers la convention que l'on a tous votée parce que les bailleurs publics ont souffert et souffrent du désengagement de l'Etat depuis quelques années.

Concernant les aides à la pierre, je ne ferme pas la porte, mais cela dépendra des budgets du Département quand on aura passé l'année difficile et la future probablement difficile.

Je ne souhaite pas que l'on stigmatise les Maires, je pense que ce n'est pas une bonne chose. Les Maires font ce qu'ils peuvent. Equilibre démographique, équilibre social, on dit souvent la mixité, c'est cela qui est important et quand dans des villes vous avez déjà des zones entières - on sait bien que cela apporte des problèmes...-, il faut arriver à retrouver cet équilibre. Je pense que c'est aussi cela le logement social, c'est d'arriver à vivre avec les autres, là où ils sont, mais parfois c'est compliqué. Le Département n'a pas à stigmatiser les Maires, je pense qu'ils font tous ce qu'ils peuvent.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente notre intention n'était pas de stigmatiser les Maires, je suis bien placé pour le savoir, comme beaucoup. On sait que la tâche est difficile quel que soit le Maire.

Madame CAVECCHI

Suite à cela, je vais vous demander de voter ou pas cette motion. A vous de jouer.

La majorité a voté contre, la motion n'est pas retenue.

Le Groupe de Monsieur MULLER, des élus socialistes et apparentés nous a proposé jeudi une motion autour de la fibre.

2/ Présentation d'une motion du Groupe des élus socialistes et apparentés relative au très haut débit par fibre, présentée le 14 janvier 2021.

Monsieur MULLER

Je vais céder la parole à Cédric SABOURET, c'est lui qui va la lire dans un premier temps.

Monsieur SABOURET

Je regrette que la motion précédente ne soit pas adoptée mais je m'y attendais. Celle-ci, à mon sens, pourrait être plus consensuelle. Elle touche à une question de vie quotidienne, la fibre optique.

La possibilité de se connecter au réseau très haut débit par fibre optique est une demande forte de nos concitoyens, mais aussi des administrations ou entreprises présentes sur nos territoires. C'est un élément important de l'attractivité du Val d'Oise, mais aussi une condition de l'égalité entre les citoyens, et de l'équilibre territorial régional et infradépartemental. Le Val d'Oise, désormais quasiment totalement fibré, a gagné la bataille du déploiement, mais il doit gagner aujourd'hui celle de la qualité et des usages. Or, trop souvent, les usagers se plaignent de coupures, de déconnexions, qui peuvent durer des semaines voire davantage. Avec le développement du télétravail, du téléenseignement, de la télémédecine mais aussi le basculement de nombreuses démarches à travers les téléservices - notamment pour l'accès aux services publics - ou le développement des loisirs numériques - comme la télévision à la demande, les jeux vidéo - de telles coupures sont très pénalisantes pour les Valdoisiens. Les remontées de telles difficultés se multiplient dans tout le Val d'Oise, au point que certains usagers ayant basculé vers la fibre optique demandent aujourd'hui à revenir à l'ADSL, ce qui n'est pas toujours possible.

Il existe certainement plusieurs causes à ces déconnexions, qu'il conviendrait d'identifier avec précision pour corriger le tir urgemment. En particulier, les opérateurs semblent mal contrôler la qualité de l'intervention de leurs sous-traitants dans les points de mutualisation et les équipements déployés sur notre territoire sont insuffisamment sécurisés. L'objet de la présente motion est donc de lancer une alerte sur le mauvais fonctionnement du réseau de fibre optique. Il ne sert à rien de déployer une infrastructure si celle-ci n'apporte pas la qualité de service attendue légitimement par les Valdoisiens. Aussi, nous demandons que le Conseil départemental du Val d'Oise se saisisse de ce problème et mobilise tous les acteurs concernés, des opérateurs à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) en passant par les communes et les associations d'usagers, en s'appuyant sur le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, à travers les actions suivantes :

- commander un audit externe sur la qualité des installations de fibre optique et de l'intervention des opérateurs afin d'identifier les sources des déconnexions intempestives ainsi que les solutions qui pourraient être mises en œuvre ;
- demander à l'ARCEP de renforcer sa surveillance de l'ensemble des opérateurs des réseaux de fibre optique sur notre territoire, et de sanctionner le non-respect des bonnes pratiques, en particulier en matière de délai de rétablissement de service ou de contrôle des interventions ;
- renforcer l'infrastructure du réseau sur les secteurs où celui-ci s'avèrerait sous-dimensionné - c'est un problème - et demander aux autorités règlementaires de modifier le cas échéant les règles d'intervention sur le réseau de fibre optique afin d'éviter les débranchements sauvages.

J'ajoute juste une petite chose : le fait que l'on ait de la concurrence entre des acteurs qui font n'importe quoi dans les points de mutualisation, se débranchent les uns-les autres, c'est véritablement un point sur lequel les autorités réglementaires devraient se pencher parce que l'architecture réglementaire qui a été prévue n'est probablement pas adaptée pour apporter une bonne qualité de service.

Voilà l'objet de la motion. J'espère, même si l'heure a tourné, que nous pourrons adopter cette motion dans la foulée parce que je pense qu'elle est consensuelle. Très sincèrement, je pense qu'il y a urgence sur ce dossier à avancer parce que véritablement, les gens commencent à s'agacer prodigieusement sur notre territoire et sincèrement ils ont raison.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET.

Vous nous sollicitez à travers votre motion sur la nécessité d'améliorer la qualité de service sur des réseaux très haut débit dans le Val d'Oise par une série de propositions sur lesquelles nous reviendrons, mais pas aujourd'hui, je vais vous expliquer pourquoi. Par contre, ce que je trouve quand même dommage, c'est que je ne voudrais pas que l'on croie que l'on a commencé à se pencher sur le problème de l'exploitation des réseaux à la réception de cette motion.

Je vous propose - parce que je pense qu'il y a déjà des actions qui sont mises en place, qui sont même effectives - que lors de la 2^{nde} Commission du mois prochain (la Commission des finances), avant la prochaine Assemblée, il y ait une audition de Rachid ADDA, le Directeur de Val d'Oise Numérique car c'est Val d'Oise Numérique qui gère la fibre, qui est l'instrument armé pour installer la fibre et pour suivre les chantiers et la maintenance, derrière, de là où il peut intervenir.

Le problème n'est pas que valdoisien, le problème d'exploitation est national puisque l'ARCEP aujourd'hui mène une enquête publique sur le sujet. C'est un vrai souci, c'est un problème de prestataires, d'entreprises derrière, avec des techniciens qui ne sont pas formés. Val d'Oise Numérique fait le nécessaire, a interpellé plusieurs fois l'ARCEP et je pense qu'il y aura besoin de modifications au niveau national dans la loi qui sévit aujourd'hui.

On paie notre succès. Ne pensez pas que nous ne prenons pas le sérieux des problèmes de maintenance et de l'exploitation des infrastructures, mais je ne voudrais pas "jeter le bébé avec l'eau du bain". Je vous donne donc rendez-vous à la 2^{nde} Commission. On pourra peut-être faire une 2^{nde} Commission particulière ouverte à plus de monde - je ne sais pas si c'est faisable - pour pouvoir auditer Rachid ADDA, que je remercie de son travail, et je remercie le Président EON, de Val d'Oise Numérique des initiatives qu'ils prennent sur le sujet puisqu'ils sont sur le terrain et le vivent au quotidien. Rendez-vous, si vous le voulez bien, le mois prochain à la 2^{nde} Commission avec l'audition de Rachid ADDA.

J'ai encore une délibération, c'est une désignation.

IV. ANNONCE DE DESIGNATIONS

Madame CAVECCHI

Désignation n° 0-65 d'un représentant du Conseil départemental auprès du Comité de bassin Seine-Normandie : Mme Chantal VILLALARD (en lieu et place de M. Daniel DESSE).

Nous allons voter la désignation de Chantal, c'est le dernier vote de la matinée.

Chantal, tu voulais dire un mot.

Madame VILLALARD

Je ne sais pas, je n'ai pas vu le résultat des votes.

Madame CAVECCHI

Je pense que tu es élue avec les applaudissements de la foule.

Adoption à l'unanimité

Madame VILLALARD

Je voulais dire merci à tout le monde et je ne sais pas si Daniel DESSE est encore là, mais je lui fais un salut très amical.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Chantal et bon courage pour la représentation.

Chers amis, chers collègues, il est 13 h 32, nous avons eu une séance très intéressante avec beaucoup de sujets très variés, et des décisions très importantes. Je vous remercie toutes et tous, je vous souhaite encore une belle année et rendez-vous très bientôt, j'espère en visu.

Au revoir.

Fin de la séance à 13 h 32